

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Dossier n° E18000075 / 14

1) Déclaration de projet

Projet de création d'un mémorial britannique
emportant la mise en compatibilité du PLU
communal

2) Deux permis d'aménager

Commune de Ver-sur-Mer (Calvados)

Du 2 janvier au 2 février 2019

PROCÈS-VERBAL DE SYNTHÈSE

Commissaire enquêteur
Jean-Pierre DENEUX

6 février 2019

SOMMAIRE

RAPPEL DE L'OBJET ET DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE	3
1- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC	4
1 1 - Relation comptable des observations du public	4
1.2 - Examen analytique des observations du public	13
2 - LES AVIS DES DIFFÉRENTES INSTANCES	13
2.1 - Les avis de la MRAe Normandie	13
2.1.1 - Avis de la MRAe concernant l'évaluation environnementale (2018-2762)	13
2.1.2 - Avis de la MRAe concernant le PLU (2018-2763)	14
2.2 - Avis des PPA sur la mise en compatibilité du PLU	14
2.3 - Avis de la CDNPS du Calvados	15
2.4 - Avis du préfet du Calvados sur les mesures de compensation collective agricole	16
2.5 - Avis des collectivités territoriales et de leurs groupements	16
3 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET AVIS, REMARQUES ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA COMMUNE DE VER-SUR-MER ET À NMT	17
CONTRE	
3.1 - Intérêt général du projet	21
3.2 - Trop de lieux de mémoire en Normandie et le mémorial vient trop tard	21
3.3 - Opposition à l'évolution du PLU et du PADD	21
3.4 - Taille du projet	21
3.5 - Suppression du terrain de sport et du parking municipal	22
3.6 - Accès au futur mémorial par la D112	22
3.7 - Trafic routier généré par le futur mémorial	22
3.8 - Emprise du projet et site classé	23
3.9 - Consommation de terres agricoles	23
3.10 - Imperméabilisation / artificialisation des sols	23
3.11 - Impact négatif sur faune, flore et milieux naturels	24
3.12 - Consommations d'eau excessives	24
3.13 - Dénaturation du paysage et obstruction de la vue sur mer	24
3.14 - Visibilité du parc éolien de Courseulles-sur-Mer	24
3.15 - Absence de retombées économiques	25
3.16 - Augmentation des impôts et des dépenses publiques	25
3.17 - Lacunes dans le dossier de projet et les procédures	25
POUR	
3.18 - Devoir de mémoire	26
3.19 - Mise en valeur d'un site assez banal	26
3.20 - Création d'un espace de calme et de sécurité	26
3.21 - Emplacement historique	27
3.22 - Vue sur le port <i>Mulberry</i>	27
3.23 - Fréquentation et nuisances surestimées	27
3.24 - Retombées économiques	27
3.25 - Financement britannique	27
CONTREPROPOSITIONS	
3.26 - Implantation du mémorial ailleurs	28
3.27 - Accès par le chemin Pont Chaussé	28
3.28 - Hauteur des édifices réduite	28
3.29 - Implication de NMT dans la défense des marais	28
3.30 - Autres propositions	29
ANNEXE 1 - EXAMEN ANALYTIQUE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	30
ANNEXE 2 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC	49

RAPPEL DE L'OBJET ET DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Le *Normandy Memorial Trust* (NMT), est une organisation du Royaume-Uni qui a pour objet d'honorer la mémoire de tous ceux qui ont sacrifié leur vie lors du Débarquement du 6 juin 1944, sous commandement britannique. NMT a le projet d'ériger un mémorial en l'honneur des quelque 22 000 victimes sur le site même de l'une des principales opérations du Débarquement, *Gold Beach*. Après examen de plusieurs sites possibles sur la côte normande, la commune de Ver-sur-Mer a été retenue.

Dans un premier temps, la commune a souhaité réserver un accueil favorable au projet et pour ce faire elle a entamé une procédure de déclaration de projet permettant de mettre le PLU communal en compatibilité.

Par ailleurs, le projet comporte deux demandes de permis d'aménager (zone mémorial à l'ouest et zone de services à l'est) et l'obligation d'une étude d'impact¹ entraînant l'obligation d'une enquête publique unique.

Par arrêté du 10 décembre 2018, le préfet du Calvados a ouvert une enquête publique qui s'est déroulée du 2 janvier, à 08h00, au 2 février 2019, à 12h00, sur le territoire de la commune de Ver-sur-Mer. Le siège de l'enquête a été fixé à la mairie de Ver-sur-Mer.

L'autorité organisatrice de l'enquête est la DDTM du Calvados.

L'enquête avait pour objet d'informer le public et de recueillir ses observations sur la déclaration de projet relative au projet de réalisation d'une opération d'aménagement pour la création d'un mémorial britannique à Ver-sur-Mer. La déclaration de projet a pour effet de permettre la mise en compatibilité du PLU communal avec les effets d'une révision mais uniquement pour des éléments qui concernent le projet. Le public était invité également à se prononcer sur ce point. Le public avait également à se prononcer sur l'étude d'impact et les demandes de permis d'aménager.

Au cours de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a tenu trois permanences à la mairie de Ver-sur-Mer :

- première permanence : lundi 7 janvier 2019, de 09h15 à 12h15,
- deuxième permanence : mercredi 18 janvier 2019, de 16h00 à 19h00,
- troisième permanence : samedi 2 février 2019, de 09h00 à 12h00.

L'enquête s'est déroulée dans un climat de vive opposition au projet de la part de la population véroise, non tant sur le principe d'un mémorial que sur sa taille, jugée trop importante, sur sa localisation et sur les aménagements proposés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur présente ici le procès verbal des observations du public. Il rappelle les avis émis par la MRAe de Normandie sur

¹ Toutefois, il faut considérer que l'étude d'impact concerne à la fois la mise en compatibilité du PLU et les aménagements envisagés.

l'impact environnemental du projet et sur la nécessaire mise en conformité du PLU, les avis des PPA, l'avis de la CDNPS du Calvados, l'avis du préfet du Calvados sur les mesures compensation collective agricole, les avis des collectivités locales et de leurs groupements.

Il tente de présenter une synthèse des principaux sujets évoqués. Cette synthèse conduit à une liste des questions pour lesquelles il sollicite des réponses de la part de NMT, maître d'ouvrage en ce qui concerne le projet, et de la commune de Ver-sur-Mer, maître d'ouvrage en ce qui concerne la procédure de déclaration de projet et la mise en conformité du PLU.

1- LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

1 1 - Relation comptable des observations du public

Le tableau 1, ci-dessous, donne la liste des personnes qui se sont exprimées et les modes d'expression utilisés : présence aux permanences, registre papier, courriers, registre dématérialisé.

Tableau 1 - Modes d'expression du public au cours de l'enquête

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé ³ (n° observation)
			1	2	3			
1	Anonyme	=						(1)
2	Anonyme	=						(2) ⁴
3	Anonyme	=						(3) ⁵
4	Anonyme	=						(4) ⁶
5	DAHYOT Éliane ⁷	+						(5)
6	DAHYOT Marcel	+						
7	DAVID Carine ⁸	++	X					(6)
8	BRESSAC-BIDOT Agnès ⁹	--						(7)
9	Anonyme	-						(8)

² Courriers et documents déposés ou reçus à la mairie de Ver-sur-Mer et annexés au registre papier.

³ Observations exprimées sur le registre dématérialisé (<https://www.registre-dematerialise.fr/1012>).

⁴ Avec un document joint de 4 pages.

⁵ Les observations 3 et 4 du registre dématérialisé sont complémentaires et ont été déposées probablement par la même personne.

⁶ Avec un document joint de 4 pages.

⁷ 44 rue de la Libération, Ver-sur-Mer.

⁸ 2 rue de la Rivière, Ver-sur-Mer.

⁹ 3 bis avenue F. Roosevelt, Ver-sur-Mer.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
10	BOUSSUGE Jean-Claude ¹⁰	--						(9)
11	MAULNY Ludovic ¹¹	--					(n° 6 pétition)	(10) (20) (63) (69) (70) (83) (84)
12	LABORDE Martine ¹²	-	X		X	(1)		
13	KRAUSE Maxi ¹³	--	X	X	X	(2) (9) (14) (17) (19) (21) (25) (32) (44) (49) (58) (71)	(n° 2) ¹⁴ (n° 4) ¹⁵ (n° 5) ¹⁶ (n° 6 pétition) (n° 10) (n° 11) (n° 15)	(14) (16) (22) (47) (67) (68) (71) (87) ¹⁷ (88) (92) (109) ¹⁸ (110) ¹⁹ (117)
14	GIRARD Erick ²⁰	--					(n° 3) ²¹	
15	BILLARD Marie-Noël ²²	--						
16	BOLLON-GIBOD Jacques ²³	--						
17	PELLUARD Michèle ²⁴	--				(31)		
18	KRETS Jacques ²⁵	--						
19	Anonyme	=	X					
20	LEROY Daniel ²⁶	++				(3)		

¹⁰ 8 allée Chopin, Ver-sur-Mer.

¹¹ Ver-sur-Mer.

¹² Ver-sur-Mer.

¹³ 15 rue Henry Jaquot, Ver-sur-Mer.

¹⁴ Mémoire de 9 pages et 3 annexes d'une page, remis à la 1^{ère} permanence.

¹⁵ Mémoire de 15 pages remis à la 2^{ème} permanence.

¹⁶ Mémoire de 3 pages remis à la 2^{ème} permanence.

¹⁷ Avec un document joint de 8 pages.

¹⁸ Avec un document joint de 5 pages.

¹⁹ Avec un document joint de 11 pages dont les 10 premières sont identiques au courrier n° 11.

²⁰ 5 rue de la Démêlée, Graye-sur-Mer.

²¹ Pétition de 3 pages comportant 5 signatures (dont 3 habitants de Graye-sur-Mer), remise à la 1^{ère} permanence par Mme KRAUSE Maxi.

²² 10 rue du Carrefour, Graye-sur-Mer.

²³ 10 rue du Carrefour, Graye-sur-Mer.

²⁴ 14 rue de la 8^{ème} Armée, Ver-sur-Mer.

²⁵ 18 rue Jaquot, Ver-sur-Mer.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
21	JEANNE Francine ²⁷ Collectif des riverains ²⁸	--	X	X	X	(4) (29) (50)	(n° 7) ²⁹	(18) (53) (86)
22	CHANAL Anne-Claire	++				(5)		
23	BERNARD Jean ³⁰	+	X		X	(6)	(n° 1) ³¹	
24	DESCHAMPS Daniel ³²	--	X			(7)	(n° 6 pétition)	(125)
25	VIEL Eric ³³	++	X		X	(33) (51)		(75)
26	DE MONTE Jean-Hubert ³⁴	+	X	X		(22)		
27	JEGOU Claire ³⁵	++	X			(8)		
28	JEGOU Yves	++	X					
29	MAILLARD Jean-Bernard ³⁶	--					(n° 6 pétition)	(11) (86)
30	HOFFNUNG Fabrice ³⁷	--			X			(12) (86)
31	LAMOUREUX Laurent ³⁸	--					(n° 15)	(13)
32	SAINT-LAURENT Marie-Geneviève	=						(15)
33	RENARD Jean-Pierre ³⁹	-						(17)
34	Anonyme	-						(19)
35	Anonyme	--						(21)
36	Anonyme	--						(23)
37	Anonyme	++						(24)
38	Anonyme	--						(25)
39	Anonyme	--						(26)
40	Anonyme	-						(27)
41	Anonyme	--						(28)

²⁶ Ver-sur-Mer.

²⁷ Représentant le Collectif des riverains (opposé au projet).

²⁸ Les noms des membres du Collectif des riverains ont été communiqués à l'enquête publique, sur demande du commissaire enquêteur ; 15 noms figurent sur la liste remise par Mme JEANNE.

²⁹ Au nom du Collectif des riverains (comporte 2 signatures illisibles, outre celle de Mme JEANNE). Remis à la 2^{ème} permanence (1 page).

³⁰ 12 allée de la Vieille Parée, Ver-sur-Mer, ex-conseiller municipal.

³¹ Copie d'un courrier à M. le maire de Ver-sur-Mer de juillet 2018 remise par M. BERNARD Jean (2 pages).

³² Conseiller municipal d'opposition de Ver-sur-Mer.

³³ Membre fondateur et secrétaire adjoint de l'Association *America - Gold Beach*.

³⁴ Directeur de l'ASA du marais de Ver-sur-Mer et président de la société de chasse.

³⁵ Syndic de l'ASA de défense contre la mer Ver-sur-Mer - Meuvaines.

³⁶ 8 allée J-S Bach, Ver-sur-Mer.

³⁷ 7 allée J-S Bach, Ver-sur-Mer.

³⁸ 3 rue du Bout Grin, Ver-sur-Mer.

³⁹ 27 avenue de Bruxelles, Caen.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
42	Anonyme	-						(29)
43	Anonyme	-						(30)
44	DUVALLET Thierry ⁴⁰	++						(31)
45	MONTAIGNE Gilles ⁴¹	--						(32)
46	BRUN Luc ⁴²	-						(33)
47	Anonyme	--						(34)
48	Anonyme	--						(35)
49	Anonyme	--						(36)
50	MONTAIGNE Manon	--						(37)
51	PAUVRET Florie ⁴³	--						(38)
52	BERLY Jean-Michel ⁴⁴	--						(39)
53	Anonyme	--						(40)
54	DE MONTESSUS Jean ⁴⁵	=						(41)
55	DECOTIGNIE Catherine	++				(10)		
56	DECOTIGNIE Régis	++						
57	MARIE J.B.	-				(11)		
58	LE DARD Monique	++				(12)		
59	LE DARD Marie-Rose	++						
60	LEBŒUF J.	--				(13)	(n° 14)	
61	MAUBUY L. [?]	--				(15)		
62	LACHÈVRE Jean-Pierre ⁴⁶	++				(16)		
63	ROBERT José ⁴⁷	+				(18)		
64	Anonyme	--						(42)
65	Anonyme	--						(43)
66	GROS Frédéric	++						(44)
67	Anonyme	--						(45)
68	Anonyme	--						(46)
69	Anonyme	++						(48)
70	Anonyme	--						(49)
71	Anonyme	++				(20)		

⁴⁰ 17 bis rue du Moulin, Ver-sur-Mer.

⁴¹ 7 bis rue des Stins, Ver-sur-Mer.

⁴² 6 avenue Paul Poret, Ver-sur-Mer.

⁴³ 7 rue des Stins, Ver-sur-Mer.

⁴⁴ 15 rue de la 8^{ème} Armée, Ver-sur-Mer.

⁴⁵ 16 rue de la Libération, Ver-sur-Mer.

⁴⁶ Maire de Graye-sur-Mer.

⁴⁷ Vice-président, dépose au nom de l'association Libre Horizon.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
72	OZOUF Mauricette	--		X				
73	OZOUF Jean-Claude	--		X			(n° 6 pétition) (n° 13)	
74	GUINOT-DELERY Marie	+		X				(100)
75	GUINOT-DELERY Pierre	+		X				
76	MAULNY Marie-Agnès	--		X			(n° 3) (n° 6 pétition)	
77	MARCIA Martine	--		X				(86) (107)
78	MARCIA Gérard	--		X				(85) (86) (114)
79	MARCOTTE Françoise	-		X				
80	DURAND Jean-François	=		X				
81 98	Courrier-pétition comportant 25 signatures, dont 18 personnes qui ne se sont pas exprimées par ailleurs.	-- (18 fois)					(n° 6 pétition) ⁴⁸	
99	Anonyme	--						(50)
100	JEANNE Jean-Claude	--						(51) (52)
101	Anonyme	--						(54)
102	Anonyme	--						(55)
103	CORDAS Nicolas	++						(56)
104	Anonyme	--						(57)
105	Anonyme	--						(58)
106	Anonyme	-						(59)
107	GROS Corinne	++						(60)
108	Anonyme	++						(61)
109	COLLET Fabrice ⁴⁹	++						(62)
110	[Nom mal lisible] ⁵⁰	++				(23)		
111	FAMER Dominique ⁵¹	++				(24)		
112	VALLART Annie ⁵²	++			X	(26)		
113	AILLERET Suzanne ⁵³	++				(27)		
114	AILLERET Corinne	++				(28)		

⁴⁸ Pétition de 5 pages (+ le texte du courrier n° 5 en annexe) comportant 25 signatures (dont 1 habitant de Graye-sur-Mer), rédigée et remise à la 2^{ème} permanence par Mme KRAUSE Maxi.

⁴⁹ Rue des Champs, Authie.

⁵⁰ 4 rue de la Libération, Ver-sur-Mer.

⁵¹ Allée des Pommiers, Ver-sur-Mer.

⁵² Journaliste au Bessin Libre, 30 rue de la Libération, Ver-sur-Mer.

⁵³ 5 chemin du Voie, Ver-sur-Mer.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
115 à 123	LOHYER Martine, LOHYER Michel, FORTIER Monique, PRÉVOSTEAU Pierre, MAROQUESNE Nicole, CHÉNOT Marité, CHÉNOT Jean- Pierre, DUCONGÉ Josette, DU- CONGÉ Gérard	++ (9 fois)				(30)		
124	CHOMETON (M.)	++				(34)		
125	GENTHON (Mme)	++				(35)		
126	FRÉMONT (Mme)	++				(36)		
127	JAMES Hervé	++				(37)		
128	BOIVINET Claude	++				(38) (39)		
129	LEGRAND Sébastien ⁵⁴	++						(64)
130	ONILLON Simone ⁵⁵	++						(65)
131	Anonyme	--						(66)
132	POTIGNY Michel ⁵⁶	+						(72)
133	LEGRAND Emmanuel ⁵⁷	++						(73)
134	Anonyme	=						(74)
135	CORNEAU Sarah	++						(76)
136	Anonyme	--						(77)
137	VASSALO DA BENTA Pierre	++						(78)
138	BERTRAND Patrice	++						(79)
139	DELAMOTTE Rodolphe ⁵⁸	++						(80)
140	PETIBON Marcel ⁵⁹	-						(81) (86)
141	VAUTIER Emmanuel	++				(40)		
142	HERROU L.B.	++				(41)		
143	BEUNON Gilbert	++				(42)		
144	[non lisible]	++				(43)		
145	CALENGE Alain ⁶⁰	--				(45)		
146	KINN Jean-François	--				(46)	(n° 14)	
147	FREMONT François	++				(47)		
148	DUPONT Jeannine	++				(48)		

⁵⁴ 6 place Edmond Paillaud, Creully-sur-Seulles.

⁵⁵ 6 impasse de la Plaine, Ver-sur-Mer.

⁵⁶ 40 allée des Goélands, Ver-sur-Mer.

⁵⁷ Creully-sur-Seulles.

⁵⁸ Président de l'association *The Lucky Bulldogs*, dont l'objet est de promouvoir le devoir de mémoire,

⁷⁹ Grande Rue, 27940 Port-Mort.

⁵⁹ 6 rue Mozart, Ver-sur-Mer.

⁶⁰ Rue Paul Poret, Ver-sur-Mer.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé ³ (n° observation)
			1	2	3			
149	DE PONCINS Pierre ⁶¹	++				(52)		
150	LEGAUTIER André ⁶²	++				(53)		
151	BULLAT Nathalie	++				(54)		
152	DUERRY Sandrine	++				(55)		
153	[non lisible]	++				(56)		
154	GASTON (Mme)	++				(57)		
155	MUNDUBELTZ Raymond ⁶³	++					(n° 8)	
156	RYCKELYNCK Gérard ⁶⁴	=					(n° 9)	
157	LAGRANGE Sophie ⁶⁵	++						(82)
158	Pétition (Collectif riverains) 14 signatures, dont 7 personnes qui ne se	--						(86) ⁶⁶
164	sont pas exprimées par ailleurs.	(7 fois)						
165	RIVIERE Gilbert	--			X	(73)		(86) (118)
166	Anonyme	--						(89)
167	EIFLER Yves	--					(n° 15)	(90)
168	Anonyme	--						(91)
169	Anonyme	++						(93)
170	BOURDIN P. ⁶⁷	++						(94)
171	ANDRÉ Jacque ⁶⁸	++						(95)
172	FRANÇOIS Jacques ⁶⁹	--						(96)
173	Anonyme	--						(97)
174	ONILLON Philippe ⁷⁰	++						(98)
175	Anonyme ⁷¹	--						(101)
176	TISCHBIREK Gaylee	--			X			(102) ⁷² (108) (121)
177	Anonyme	++						(103)

⁶¹ Maire de Crépon.

⁶² Résidence du Coteau, Ver-sur-Mer.

⁶³ Membre de l'Association des anciens combattants de Ver-sur-Mer.

⁶⁴ 5 impasse des Roquettes, Ver-sur-Mer (courrier recommandé avec AR).

⁶⁵ 17 avenue de la Provence, Ver-sur-Mer.

⁶⁶ Avec un document associé de 5 pages.

⁶⁷ Commerçant à Ver-sur-Mer.

⁶⁸ Premier maire-adjointe de Ver-sur-Mer.

⁶⁹ 6 rue Pierre de Coubertin, Caen.

⁷⁰ Maire de Ver-sur-Mer.

⁷¹ Cette personne est Anglaise.

⁷² Observation rédigée en anglais.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
178	DUSSES Georges ⁷³	--			X			(104) (105) (116) (122) (124)
179	Anonyme	--						(106)
180	Anonyme	--						(111)
181	VIEL Christian ⁷⁴	++						(112)
182	Anonyme	--						(113)
183	CRAWFOURD Thomas ⁷⁵	--						(115) ⁷⁶
184	BERTHOU Alice	=			X			
185	CRAWFORD Jane ⁷⁷	--						(119)
186	DESTRE Aurore ⁷⁸	++						(120)
187	MARTIN-BRUN Lucile	--						(123)
188	MARTIN-BRUN Yvan	--						
189	[non lisible]	++				(59)		
190	BUSTON Philippe	++				(60)		
191	CLÉMENCE C.	++				(61)		
192	[non lisible]	++				(62)		
193	BOURRY Jean-Pierre	+				(63)		
194	FONTFREDE (Mme) [?]	-				(64)		
195	CALENGE Marc	--				(65)		
196	CHEVRY Marie-Christine	--			X	(66) (75)	(n° 14)	
197	DEHLINGER Marie-Christine ⁷⁹	++				(67)		
198	CHANAL Jean ⁸⁰	++				(68)		
199	Anonyme ⁸¹	++				(69)		
200	RIHOUEY Florence	--			X	(70)		
201	[non lisible]	++			X	(72)		
202	PICHON-GUILBAUD Rémy	++			X	(74)		
203	GUILBAUD Mireille	++			X			
204	TANGUY Nicole	--			X	(76)		
205	RENAUX Jean-Claude	++			X	(77)		

⁷³ 14 avenue Paul Poret, Ver-sur-Mer.

⁷⁴ Ex-président de l'association *America- Gold Beach*, 245 route Baron Gérard, Barbeville.

⁷⁵ Visiteur britannique régulier à Ver-sur-Mer.

⁷⁶ Le document associé annoncé avec l'observation 115 est un document vide.

⁷⁷ 16 venelle du Lièvre, Ver-sur-Mer.

⁷⁸ Véroise d'origine, habitant Alençon.

⁷⁹ Troisième maire adjointe de Ver-sur-Mer.

⁸⁰ Lieutenant-colonel honoraire (Air).

⁸¹ Commerçant à Ver-sur-Mer.

N°	Personnes	Avis*	Permanences			Registre papier (n° observation)	Courriers et documents ²	Registre dématérialisé (n° observation) ³
			1	2	3			
206	DELABIE Dominique	=			X			
207	DE CONCEICAO Laurence	-			X			
208	MACHUREY Cécile	=			X			
209	CHEVRIER Mathieu	=			X			
210	BATTS George	++						
211	BILLINGE Harry	++						
212	MONTGOMERY Henry	++					(n° 12) ⁸²	
213	Lord BRAMALL	++						
214	CHURCHILL Randolph	++						
215 à 222	Courrier-pétition comportant 11 signatures, dont 8 personnes qui ne se sont pas exprimées par ailleurs.	-- (8 fois)						(n° 14) ⁸³
223 à 225	Courrier-pétition comportant 6 signatures, dont 3 personnes qui ne se sont pas exprimées par ailleurs.	-- (3 fois)						(n° 15) ⁸⁴
	Totaux	225	11	12	22	77	15	125
*Avis	++ favorable au projet en l'état	83						
	+ favorable avec réserve	9						
	= avis mitigé ou non exprimé	14						
	- plutôt défavorable au projet	13						
	-- très défavorable au projet	106						

Le classement des avis ci-dessus est subjectif. Il est difficile de classer certaines observations dans les catégories proposées. Il s'agit d'une indication et il faut interpréter ce classement avec prudence.

Au total, 225 personnes se sont exprimées. Ce chiffre pourrait toutefois être un peu surestimé du fait que de nombreuses observations ont été déposées anonymement (46) ou que certains noms étaient non ou mal lisibles (6). Dans ces conditions, il n'est pas possible de savoir si la même personne a déposé plusieurs fois.

Concernant les trois permanences, le commissaire enquêteur a reçu 45 personnes. Toutefois, quelques personnes ont été présentes à deux, voire trois, permanences. La fréquentation a donc été importante.

77 observations ont été notées sur les registres papier (4 cahiers).

⁸² Cinq courriers des vétérans britanniques (ou de leurs descendants) adressés au commissaire enquêteur (avec traduction en français).

⁸³ Texte identique au document n° 3 (C3).

⁸⁴ Texte identique au document n° 6 (C6).

Le commissaire enquêteur a reçu 15 courriers et documents annexés aux registres papier.

125 observations ont été déposées sur le registre dématérialisé dont 5 ont fait l'objet d'un document associé. Le registre dématérialisé a été visité 1 219 fois et les documents du dossier ont fait l'objet de 2 299 téléchargements.

Un poste informatique était à la disposition du public au siège de l'enquête pour permettre l'accès aux documents et l'envoi d'observations par courriel sur le site du registre dématérialisé, pendant les heures d'ouverture au public de la mairie et les permanences.

1.2 - Examen analytique des observations du public

Toutes les personnes qui sont intervenues dans l'enquête ont été numérotées de 1 à 225. Dans de nombreux cas, la même personne est intervenue plusieurs fois, sous diverses formes (registre papier, courrier, registre dématérialisé), comme le montre le tableau 1 ci-dessus. Le commissaire enquêteur a tenté de rassembler sous le même numéro toutes les observations de la même personne pour en faire l'analyse.

Afin de ne pas alourdir la présentation, l'analyse complète de toutes les observations figure en annexe 1.

2 - LES AVIS DES DIFFÉRENTES INSTANCES

2.1 - Les avis de la MRAe Normandie

2.1.1 - Avis de la MRAe concernant l'évaluation environnementale (2018-2762)

Sur la forme, l'étude d'impact est claire, bien rédigée et correctement illustrée. Elle contient tous les éléments attendus réglementairement. Toutefois, certaines annexes manquent et l'inventaire faunistique et floristique devra être complété, ainsi que les mesures de préservation de la biodiversité. En raison de la localisation du projet en site classé, il conviendra de mieux argumenter les raisons du choix géographique du site.

Sur le fond, les effets environnementaux du projet sont convenablement décrits. Toutefois, les points suivants seront complétés :

- capacité d'approvisionnement en eau,
- traitement des eaux usées,
- bruit,

- air et santé humaine,
- mesures de réduction des impacts sur site Natura 2000 et site classé.

Le maître d'ouvrage a fourni les annexes demandées et répondu point par point aux demandes de la MRAe dans un mémoire en réponse le 6 novembre 2018. Ce document figurait dans le dossier du public.

2.1.2 - Avis de la MRAe concernant le PLU (2018-2763)

Sur la forme, le rapport de présentation doit être complété par l'état initial de l'environnement, les incidences Natura 2000 et un résumé non technique.

Sur le fond, le rapport doit être mieux argumenté et enrichi sur :

- le choix du site comparativement à d'autres localisations,
- l'articulation du PLU avec les plans et programmes autres que le SCOT,
- la compatibilité du PLU modifié avec le SCOT n'est pas conclusive.

Le rapport doit être renforcé sur l'impact de l'évolution du PLU :

- sur les sites et paysages,
- sur l'approvisionnement en eau,
- sur la qualité des eaux littorales.

2.2 - Avis des PPA sur la mise en compatibilité du PLU

L'avis des PPA est exprimé dans le compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 28 septembre 2018, figurant au dossier d'enquête publique.

Les PPA représentées à la réunion étaient :

- Conseil départemental du Calvados
- SCOT du Bessin
- Commune d'Asnelles
- Commune de Graye-sur-Mer
- Commune de Ver-sur-Mer
- DDTM du Calvados
- CCI Caen-Normandie
- CMAI Calvados-Orne
- Chambre d'agriculture du Calvados

Aucun des organismes représentés n'a émis d'avis défavorable sur le caractère d'intérêt général du projet de mémorial et sur les propositions de modification du PLU

La commune de Graye-sur-Mer demande que le mémorial soit signalé depuis la D514.

La Chambre d'agriculture demande qu'aucune parcelle cultivée ne soit enclavée par le projet, que la voie de desserte [chemin des Roquettes] soit maintenue et que l'on envisage la possibilité de vendre des produits agricoles locaux sur le site.

Le Département demande que les déplacements cyclistes soient bien pris en compte, interdit tout accès nouveau à partir de la D514, ainsi que tout rejet d'eaux pluviales sur le réseau départemental. Il demande, en outre, de matérialiser l'espace naturel sensible sur la cartographie du rapport de présentation.

Le SCOT est favorable au projet mais s'inquiète d'une possible modification de la limite des « espaces proches du rivage » (Loi littoral).

Le maître d'ouvrage (avocat) précise que la mise en compatibilité du PLU n'entraîne pas de modification de cette limite et que, dans tous les cas, les PLU peuvent s'en tenir à un rapport de compatibilité assez large vis-à-vis des dispositions du SCOT, ce qu'admet le représentant du SCOT.

La DDTM rappelle que le caractère d'intérêt général du projet, inhérent à la procédure de déclaration de projet, est soutenu par l'État.

La Chambre de métiers n'a pas d'observation particulière mais transmettra quelques informations pour actualiser les documents.

2.3 - Avis de la CDNPS du Calvados

La CDNPS du 13 novembre 2018 a donné un avis favorable à l'unanimité au projet d'édification d'un mémorial britannique à Ver-sur-Mer, sous réserve d'application de certaines prescriptions portant sur :

- le choix des essences végétales pour les haies et bosquets et des espèces à semer dans les prairies ;
- la teinte des cheminements et des panneaux directionnels ;
- le positionnement des tables de pique-nique hors du site classé ;
- la gestion du flux touristique en dehors de l'emprise NMT ;
- l'interdiction de toute demande d'intervention ultérieure sur le site.

2.4 - Avis du préfet du Calvados sur les mesures de compensation collective agricole

Le 6 novembre 2018, le préfet du Calvados, suite à l'avis favorable de la CDPENAF du 4 septembre 2018, a donné un avis favorable à l'étude préalable et mesures de compensation agricole collective présentée par le maître d'ouvrage.

Il a fixé les mesures de compensation au seul déplacement de la terre végétale découverte.

2.5 - Avis des collectivités territoriales et de leurs groupements

Les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements sur les incidences environnementales du projet de mémorial sont listés dans le tableau 2.

Tableau 2 - Avis des collectivités territoriales et de leurs groupements

Collectivités	Date avis	Avis
SCOT du Bessin (Bessin Urbanisme)	15 novembre 2018	Avis favorable à l'unanimité
CDC Seulles Terre et Mer	3 décembre 2018	Avis favorable (à l'unanimité, avec des observations concernant la voirie et le plan de déplacement)
Commune de Ver-sur-Mer	28 novembre 2018	Pas d'observation (à une abstention près)
Commune de Meuvaines	23 novembre 2018	Avis favorable (à une abstention près)
Commune de Crépon	5 novembre 2018	Pas de remarques à formuler (à l'unanimité)
Commune de Graye-sur-Mer	24 novembre 2018	Pas d'observations (à l'unanimité)
Commune de Sainte-Croix-sur-Mer	4 décembre 2018	Projet validé (5 pour, 3 contre, avec souhait d'être associé à la réflexion sur les voies d'accès)

Aucun avis défavorable n'a été émis.

3 - SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS ET AVIS, REMARQUES ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR À LA COMMUNE DE VER-SUR-MER ET À NMT

La participation du public à l'enquête a été forte puisque 225 personnes environ se sont manifestées.

Selon l'analyse faite par le commissaire enquêteur de l'ensemble des observations du public, les points majoritairement abordés par le public (ainsi que par les diverses instances consultées) sont les suivants :

ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET

- (1)- Le caractère d'intérêt général du projet est contesté.
- (2)- Le principe même du projet est contesté car il existe suffisamment de lieux de mémoire ailleurs (le projet fait doublon). Ce mémorial vient trop tard.
- (3)- Le PLU et le PADD actuels ne doivent pas être modifiés.
- (4)- La taille du projet est trop importante en regard de la taille de la commune.
- (5)- La suppression du terrain de sport et sa délocalisation à Crépon (où il n'y a pas de parking) est contestée. De même la suppression du parking existant malgré son remplacement par le parking mutualisé.
- (6)- L'accès au mémorial par les avenues Franklin Roosevelt et Paul Poret (D112) est contesté.
- (7)- L'envahissement du village par les touristes et l'augmentation du trafic routier qui en résultera sera insupportable (bruit, pollution, embouteillages, accidents...) en période estivale en particulier. La qualité de vie des habitants sera profondément dégradée.
- (8)- Le projet empiète sur un site classé.
- (9)- Le projet consomme des terres agricoles.
- (10)- L'imperméabilisation / artificialisation des sols est dénoncée.
- (11)- Le mémorial aura un impact négatif sur la faune, la flore et les milieux naturels.
- (12)- Le projet entrainera des consommations d'eau excessives.
- (13)- Le paysage du site sera dénaturé et la vue sur la mer sera occultée depuis le chemin des Roquettes.

(14)- La co-visibilité avec le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer sera insupportable.

(15)- Le mémorial n'apportera aucun bénéfice à l'activité économique locale, voire sera en concurrence (y compris pour le musée *America - Gold Beach*).

(16)- Le projet entrainera des augmentations d'impôts et de dépenses publiques.

(17)- De nombreuses observations sur la forme du dossier de projet (incohérences entre les documents, mots en anglais, mauvaises traductions, cotes absentes...) et sur des erreurs matérielles qui ont jeté un doute sur le sérieux des études. Des vices de forme dans la procédure sont également évoqués. Concernant l'enquête publique, sa durée a été jugée trop courte ; l'incident de la fermeture de la mairie le samedi 12 janvier a été relevé ; la régularité de l'enquête publique a été mise en doute.

ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET

(18)- Le devoir de mémoire et la reconnaissance envers les libérateurs de la France qui se sont sacrifiés (Britanniques et aussi Français) sont incontournables. Il n'est pas trop tard. Les avis favorables sans argumentation particulière sont également classés sous cette rubrique.

(19)- Un site assez banal sera mis en valeur grâce à une excellente intégration paysagère, à une architecture soignée et une attention particulière au respect de l'environnement (y compris grâce à la dépollution de l'ancienne décharge).

(20)- Le mémorial va créer un espace de calme et de sécurité propice au recueillement et à la promenade.

(21)- Le site retenu est le lieu même où se sont déroulés les événements importants et décisifs du Débarquement britannique (*Gold*).

(22)- Le site offre une vue sur le port artificiel *Mulberry*, à Arromanches, autre lieu emblématique du Débarquement.

(23)- Les prévisions de fréquentation sont peut être surestimées et les nuisances induites seront plus faibles que prévu.

(24)- L'implantation du mémorial offrira l'opportunité de possibles retombées économiques (commerce, services, emploi, synergie avec le musée...) pour la commune et les alentours. La commune jouira d'une plus grande notoriété.

(25)- Le financement du projet est britannique (incluant la réhabilitation du stade de Crépon et un nouveau local technique municipal à Ver-sur-Mer) et le coût, pour la France, sera marginal.

CONTREPROPOSITIONS

(26)- Le mémorial britannique peut être implanté sur un autre lieu de mémoire existant, à Bayeux ou à Bazenville, par exemple (ou sur l'ancien terrain de la ville d'Argenteuil).

(27)- La circulation et l'accès des véhicules doivent se faire par le chemin Pont Chaussé aménagé. Les parkings et la zone de services doivent se situer auprès du mémorial pour diminuer les nuisances dans le bourg, conserver le stade et le parking communal.

(28)- La hauteur des édifices peut être diminuée.

(29)- Il faudrait impliquer financièrement NMT dans la défense des marais et du trait de côte (visibles depuis le mémorial).

(30)- Diverses autres propositions ont été faites à propos de la sécurité routière, d'une garantie d'un emploi local incluant la réinsertion, une meilleure acceptabilité future du mémorial par la population. Quelques personnes ont demandé l'organisation d'une consultation de la population.

Afin de ne pas alourdir la présentation, le tableau complet de dépouillement est donné en annexe 2.

Le tableau 3 récapitule le nombre d'occurrences pour chaque point abordé par le public.

Tableau 3 - Occurrences des sujets abordés

	Sujets abordés	Occurrences
ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET	(1)- Le caractère d'intérêt général du projet est contesté.	31
	(2)- Le principe même du projet est contesté car il existe suffisamment de lieux de mémoire ailleurs (le projet fait doublon). Ce mémorial vient trop tard.	67
	(3)- Le PLU et le PADD actuels ne doivent pas être modifiés.	57
	(4)- La taille du projet est trop importante en regard de la taille de la commune.	47
	(5)- La suppression du terrain de sport et sa délocalisation à Crépon (où il n'y a pas de parking) est contestée. De même la suppression du parking existant malgré son remplacement par le parking mutualisé.	83
	(6)- L'accès au mémorial par les avenues Franklin Roosevelt et Paul Poret (D112) est contesté.	70
	(7)- L'envahissement du village par les touristes et l'augmentation du trafic routier qui en résultera sera insupportable (bruit, pollution, embouteillages, accidents...) en période estivale en particulier. La qualité de vie des habitants sera profondément dégradée.	80
	(8)- Le projet empiète sur un site classé.	67
	(9)- Le projet consomme des terres agricoles.	66
	(10)- L'imperméabilisation / artificialisation des sols est dénoncée.	37
	(11)- Le mémorial aura un impact négatif sur la faune, la flore et les milieux naturels.	25

	Sujets abordés	Occurrences
	(12)- Le projet entrainera des consommations d'eau excessives.	3
	(13)- Le paysage du site sera dénaturé et la vue sur la mer sera obérée depuis le chemin des Roquettes.	57
	(14)- La co-visibilité avec le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer sera insupportable.	18
	(15)- Le mémorial n'apportera aucun bénéfice à l'activité économique locale, voire sera en concurrence (y compris pour le musée <i>America - Gold Beach</i>).	55
	(16)- Le projet entrainera des augmentations d'impôts et de dépenses publiques.	39
	(17)- De nombreuses observations sur la forme du dossier de projet (incohérences entre les documents, mots en anglais, mauvaises traductions, cotes absentes...) et sur des erreurs matérielles qui ont jeté un doute sur le sérieux des études. Des vices de forme dans la procédure sont également évoqués. Concernant l'enquête publique, sa durée a été jugée trop courte ; l'incident de la fermeture de la mairie le samedi 12 janvier a été relevé ; la régularité de l'enquête publique a été mise en doute.	24
ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET	(18)- Le devoir de mémoire et la reconnaissance envers les libérateurs de la France qui se sont sacrifiés (Britanniques et aussi Français) sont incontournables. Il n'est pas trop tard. Les avis favorables sans argumentation particulière sont également classés sous cette rubrique.	83
	(19)- Un site assez banal sera mis en valeur grâce à une excellente intégration paysagère, à une architecture soignée et une attention particulière au respect de l'environnement (y compris grâce à la dépollution de l'ancienne décharge).	13
	(20)- Le mémorial va créer un espace de calme et de sécurité propice au recueillement et à la promenade.	6
	(21)- Le site retenu est le lieu même où se sont déroulés les événements importants et décisifs du Débarquement britannique (<i>Gold</i>).	16
	(22)- Le site offre une vue sur le port artificiel <i>Mulberry</i> , à Arromanches, autre lieu emblématique du Débarquement.	2
	(23)- Les prévisions de fréquentation sont peut être surestimées et les nuisances induites seront plus faibles que prévu.	1
	(24)- L'implantation du mémorial offrira l'opportunité de possibles retombées économiques (commerce, services, emploi, synergie avec le musée...) pour la commune et les alentours. La commune jouira d'une plus grande notoriété.	44
	(25)- Le financement du projet est britannique (incluant la réhabilitation du stade de Crépon et un nouveau local technique municipal à Ver-sur-Mer) et le coût, pour la France, sera marginal.	3
CONTREPROPOSITIONS	(26)- Le mémorial britannique peut être implanté sur un autre lieu de mémoire existant, à Bayeux ou à Bazenville, par exemple (ou sur l'ancien terrain de la ville d'Argenteuil).	58
	(27)- La circulation et l'accès des véhicules doivent se faire par le chemin Pont Chaussé aménagé. Les parkings et la zone de services doivent se situer auprès du mémorial pour diminuer les nuisances dans le bourg, conserver le stade et le parking communal.	22
	(28)- La hauteur des édifices peut être diminuée.	1
	(29)- Il faudrait impliquer financièrement NMT dans la défense des marais et du trait de côte (visibles depuis le mémorial).	1
	(30)- Diverses autres propositions ont été faites à propos de la sécurité routière, d'une garantie d'un emploi local incluant la réinsertion, une meilleure acceptabilité future du mémorial par la population. Quelques personnes ont demandé l'organisation d'une consultation de la population.	14

CONTRE

3.1 - Intérêt général du projet

Plusieurs personnes ont contesté l'intérêt général du projet. Toutefois, il semble que le caractère d'intérêt général soit soutenu par l'État.

Question 1.1 - Pouvez-vous rappeler les principaux éléments qui ont conduit la commune à considérer le projet de mémorial d'intérêt général ?

3.2 - Trop de lieux de mémoire en Normandie et le mémorial vient trop tard

De nombreux détracteurs du projet ont fait remarquer qu'il y a déjà de nombreux lieux de mémoire concernant le Débarquement et la bataille de Normandie. Selon eux, ce projet arriverait trop tardivement.

Question 2.1 - Que peuvent répondre la commune et NMT à ceux qui pensent que ce nouveau mémorial fait doublon et/ou vient trop tard ?

3.3 - Opposition à l'évolution du PLU et du PADD

Les personnes qui s'opposent à l'évolution du PLU et du PADD sont parfaitement conscientes que c'est un moyen de bloquer le projet. Les arguments avancés sont que les engagements actuels du document d'urbanisme ne sont pas respectés : atteintes aux espaces naturels (secteur Nm) et étalement de l'urbanisation (secteur Um). La mise en conformité proposée serait en contradiction avec les orientations du SCOT.

Question 3.1 - La commune peut-elle rappeler les principaux éléments qui, selon elle, montrent que l'évolution de son document d'urbanisme n'est pas contradictoire avec les orientations actuelles de son PADD et avec les orientations du SCOT ?

3.4 - Taille du projet

De nombreuses personnes ont estimé que le futur mémorial avait une trop grande importance architecturale, en particulier vis-à-vis de la taille de la commune.

Question 4.1 - Quels sont les avis de la commune et de NMT en ce qui concerne la taille du futur mémorial ? Un projet plus modeste aurait-il eu une meilleure acceptabilité de la part de la population ?

3.5 - Suppression du terrain de sport et du parking municipal

C'est ce point (avec les deux suivants) qui cristallise majoritairement l'opposition au projet. La vente d'un terrain communal est mal acceptée. Les solutions de remplacement proposées (mutualisation avec le stade de Crépon et création d'un nouveau parking public mutualisé avec le mémorial) ne trouvent pas un accueil favorable.

Question 5.1 - Quel est l'avis de la commune en ce qui concerne la suppression du terrain de sport et du parking ?

Question 5.2 - La création d'un nouveau terrain de sport sur la commune pourrait-elle être envisagée dans un délai raisonnable ?

Question 5.3 - L'association sportive ne s'est pas manifestée pendant l'enquête publique. Il serait intéressant d'avoir son point de vue.

3.6 - Accès au futur mémorial par la D112

Ce point est très fortement contesté par les opposants au projet qui refusent de voir la circulation induite par le mémorial traverser le cœur de bourg, en période estivale en particulier. Pour les questions, voir les §§ 3.7 et 3.27.

3.7 - Trafic routier généré par le futur mémorial

Avec le stade, c'est le principal motif d'opposition au projet. La population (riverains en particulier) redoute un envahissement par les touristes entraînant une augmentation insupportable du trafic et des nuisances induites (bruit, pollution, embouteillages, accidents...)

Les éléments présents dans le dossier sont incomplets en ce qui concerne les trafics induits par la fréquentation du mémorial. Les comptages départementaux sont présentés sans aucun commentaire et les comptages en période estivales sur la D112 sont absents. La note technique sur les transports, d'Alan Baxter, ne s'appuie pas sur les comptages départementaux car elle est antérieure. La traduction fournie est approximative. Les effectifs de fréquentation avancés font peur.

Question 7.1 - À l'heure actuelle, NMT peut-il affiner ses objectifs de fréquentation (été et hiver) ou présenter plusieurs hypothèses ?

Question 7.2 - L'incidence de la fréquentation touristique sur le trafic routier (D514 et D112) peut-elle faire l'objet d'une nouvelle estimation ? Il serait intéressant d'avoir un pourcentage d'augmentation du trafic sur les axes concernés (été et hiver) par rapport à la situation actuelle et d'apprécier dans quelle mesure cette augmentation est supportable ou non.

3.8 - Emprise du projet et site classé

Certains opposants dénoncent avec force que l'on puisse empiéter sur un site classé pour installer les structures du mémorial et demander un déclassement ou une dérogation pour quelques hectares.

Question 8.1 - Quels sont les avis de la commune et de NMT concernant la possibilité d'empiéter sur le site classé des marais ? (Concernant la surface concernée, voir § 3.17). Où en est la procédure d'autorisation ?

3.9 - Consommation de terres agricoles

De nombreuses personnes ont jugé inadmissible de soustraire des terres à la production agricole. Toutefois, selon l'étude d'impact agricole, il semble qu'aucune exploitation ne soit fragilisée par la vente des terres concernées, les surfaces concernées, pour chaque exploitation, étant faibles (voir aussi le § 3.17).

Question 9.1 - La commune a-t-elle des compléments d'information à donner au sujet de la consommation de terres agricoles ?

Cas particulier : un maraîcher (M. DELABIE) qui cultivait les parcelles ZA23 et 24, le long de la D514, grâce à un prêt amiable du propriétaire, a déclaré ne plus pouvoir cultiver depuis la vente du terrain à NMT.

Question 9.2 - La commune a-t-elle des informations sur le cas de M. DELABIE ?

3.10 - Imperméabilisation / artificialisation des sols

Plusieurs personnes ont dénoncé que le mémorial allait imperméabiliser et artificialiser des surfaces importantes. Pour répondre à cette préoccupation, NMT est invité à compléter le tableau du § 3.17.

3.11 - Impact négatif sur faune, flore et milieux naturels

De nombreuses personnes prévoient un impact très négatif du mémorial sur les écosystèmes du site.

Question 11.1 - NMT peut-il rappeler les principales mesures envisagées dans le cadre de la démarche ERC pour atténuer l'impact du projet sur les milieux naturels ?

3.12 - Consommations d'eau excessives

Quelques personnes s'inquiètent des consommations d'eau entraînées par l'implantation et l'entretien des surfaces végétalisées et les besoins en eau potable. Ce point est également soulevé par la MRAe.

Question 12.1 - NMT peut-il rappeler les prévisions de consommation d'eau, les mesures envisagées pour économiser l'eau (récupération d'eaux pluviales...) ? Les fournisseurs d'eau potable ont-ils donné leur accord ?

3.13 - Dénaturation du paysage et obstruction de la vue sur mer

De nombreuses personnes considèrent que le mémorial dénaturera le paysage, en particulier par rapport à l'existant de 1944 qu'il faudrait maintenir. La vue sur la mer depuis le chemin des Roquettes disparaîtra.

Question 13.1 - Quels éléments NMT peut apporter concernant l'intégration paysagère de l'édifice ? (voir aussi § 3.19 pour ceux qui ont un avis contraire).

Question 13.2 - Le mémorial sera-t-il visible de la D514 et de la plage ?

3.14 - Visibilité du parc éolien de Courseulles-sur-Mer

Plusieurs personnes, ainsi qu'une association, ont fait remarquer que la vue depuis le mémorial serait dénaturée si le projet de parc éolien au large de Courseulles-sur-Mer voyait le jour.

Question 14.1 - Quel est le point de vue de NMT sur la présence d'un parc éolien probablement visible depuis le mémorial ?

3.15 - Absence de retombées économiques

De nombreuses personnes redoutent les nuisances liées à un tourisme de masse sans qu'il n'y ait de retombées économiques pour le commerce et les activités locales. Les voyageurs déposeront les touristes au mémorial et repartiront sans que leurs clients ne visitent le village. Au contraire, restaurant et boutique de la zone de services feront de la concurrence. Le musée *America-Gold Beach* ne recevra pas plus de visiteurs.

Question 15.1 - Quelle analyse la commune fait-elle au sujet des retombées économiques (pour la commune et le voisinage) ?

Question 15.2 - L'emploi et les entreprises locales tireront-ils avantage de la présence du mémorial ?

3.16 - Augmentation des impôts et des dépenses publiques

De nombreuses personnes ont envisagé des charges induites par le projet (aménagement routiers, assainissement, etc.), non prises en charge par NMT, et qui seront à la charge des collectivités, entraînant des augmentations d'impôts.

Question 16.1 - La commune peut-elle donner des éléments d'information sur les dépenses publiques qui seraient induites par le projet et aussi sur les compensations envisagées (bâtiment technique municipal...)?

3.17 - Lacunes dans le dossier de projet et les procédures

De très nombreuses erreurs matérielles (réelles ou supposées) ont été relevées par quelques personnes. Il n'est pas possible d'en faire la synthèse ici et le commissaire enquêteur renvoie aux documents déposés par le public.

Les documents du dossier étant nombreux, il est parfois difficile de bien comprendre de quelles surfaces on parle.

Question 17.1 - Afin d'avoir une vision claire des surfaces concernées par le projet, la commune et/ou NMT peuvent-ils compléter le tableau suivant ?

(surfaces en m ²)	OUEST	EST
Emprise totale du projet (sans le local municipal à l'est)		
Surface totale du secteur Nm		
Surface du secteur Nm qui intercepte le site classé (au nord du chemin des Roquettes)		
Surface du secteur Um		
Surface agricole effectivement cultivée soustraite par le projet		0
Emprise totale des bâtiments et installations		
Total surfaces imperméabilisées (y compris voiries imperméables)		

Remarque du commissaire enquêteur à propos du projet de règlement écrit de PLU : Le règlement écrit est opposable, il convient donc qu'il ne comporte pas d'ambiguïtés. Le commissaire enquêteur a relevé quelques imprécisions dans le rapport de présentation du PLU entre les pages 51 à 57. Il se rapprochera du bureau d'études Émergences pour lui en faire part.

POUR

3.18 - Devoir de mémoire

Pour de très nombreuses personnes, cet argument suffit à lui seul pour justifier le projet (pas de question).

3.19 - Mise en valeur d'un site assez banal

En opposition avec les arguments développés au § 3.13, certaines personnes considèrent que le mémorial, grâce à son architecture soignée et aux aménagements paysagers, dans le respect de l'environnement, valorisera un site au paysage assez banal (pas de question).

3.20 - Création d'un espace de calme et de sécurité

Le mémorial va créer un vaste espace propice au recueillement et aussi à la promenade familiale et à la détente. Il sera un espace vert à la disposition de la population locale (pas de question).

3.21 - Emplacement historique

D'assez nombreuses personnes considèrent que le site est bien choisi car il est le lieu même où les événements tragiques et décisifs que l'on veut commémorer se sont déroulés. Un lieu de mémoire perd une partie de son sens s'il n'est pas localisé à l'endroit des faits (pas de question).

3.22 - Vue sur le port *Mulberry*

La possibilité de voir le port artificiel d'Arromanches depuis le mémorial est un atout.

Question 22.1 - Quelles dispositions NMT a-t-il prises pour valoriser la vue sur Arromanches ?

3.23 - Fréquentation et nuisances surestimées

La fréquentation (et donc les nuisances induites) pourrait diminuer avec le temps.

Question 23.1 - Quel est le point de vue de NMT sur une possible érosion de la fréquentation du site avec le temps (voir aussi § 3.7) ?

3.24 - Retombées économiques

Contrairement aux détracteurs du projet (voir § 3.15) de nombreuses personnes considèrent que le mémorial aura des retombées économiques sur la commune et sa périphérie.

Question 24.1 - Les retombées économiques ne seront peut-être pas automatiques. Quelles actions la commune envisage-t-elle (en lien avec les communes voisines, la CDC, le Département, les offices du tourisme, etc.) pour favoriser les retombées sur l'économie locale et l'emploi ?

3.25 - Financement britannique

Le projet bénéficiant d'un financement britannique, il aura peu d'incidence sur les dépenses publiques de la France (voir aussi § 3.16).

CONTREPROPOSITIONS

3.26 - Implantation du mémorial ailleurs

De nombreuses personnes proposent de créer un lieu de mémoire en l'honneur des 22 500 victimes sous commandement britannique sur d'autres sites.

Question 26.1 - Quel est le point de vue de NMT sur la proposition de créer un lieu de mémoire sur un autre site ?

3.27 - Accès par le chemin Pont Chaussé

Afin de conserver le terrain de sport et d'éviter un accès du mémorial par le bourg, de nombreuses personnes souhaitent revenir à un scénario précédent avec accès par le chemin Pont Chaussé et des parkings et une zone de services proches du mémorial proprement dit. Une telle configuration rendrait le projet acceptable pour certains (Collectif des riverains, en particulier).

Question 27.1 - Les maîtres d'ouvrage peuvent ils expliquer à nouveau pourquoi la configuration avec accès par le chemin Pont Chaussé a dû être abandonnée ?

3.28 - Hauteur des édifices réduite

Pour une meilleure intégration paysagère, certaines personnes ont proposé que la hauteur des édifices (environ 7 m) soit réduite.

Question 28.1 - Quel est le point de vue de NMT sur une éventuelle réduction de la hauteur des édifices ?

3.29 - Implication de NMT dans la défense des marais

Le président de l'ASA des marais propose que NMT s'implique dans les actions de défense des marais, dans la mesure où, ces derniers sont un élément important de la vue depuis le mémorial.

Question 29.1 - Quel est le point de vue de NMT sur une éventuelle participation à la défense des marais (qui sont en passe d'être envahis par la mer) ?

3.30 - Autres propositions

Il semble logique que la main d'œuvre et les entreprises qui seront nécessaires à l'édification, à la gestion, à l'entretien et à la maintenance du mémorial soient recrutées localement. Il serait souhaitable de penser aussi à la main d'œuvre en réinsertion.

Question 30.1 - Quelles garanties peut-on avoir que la main d'œuvre et les entreprises seront recrutées localement ? En particulier, quel sera le rôle du CWGC dans la mise en place et l'entretien des espaces verts ?

La présence du mémorial à Ver-sur-Mer posera rapidement la question de son intégration dans la vie communale et à son acceptabilité par la population. De nombreuses questions surgiront probablement de son exploitation au cours du temps (sécurité routière, articulation avec les activités locales...).

Question 30.2 - Les maîtres d'ouvrage ont-ils déjà des propositions quant au pilotage de l'entité mémorial dans les années à venir ?

Certaines personnes ont demandé une prolongation de l'enquête, ce que le commissaire enquêteur a refusé aux motifs qu'il ne s'agissait pas d'une enquête présentant des caractéristiques particulières en comparaison à d'autres et que le public a fait la preuve qu'il a pu largement s'exprimer.

Certaines personnes ont demandé l'organisation d'une consultation de la population de Ver-sur-Mer.

Question 30.3 - Quel est l'avis de la commune sur l'organisation d'une consultation de la population ?

Au-delà des réponses aux questions, vous pouvez bien entendu ajouter tous les commentaires et documents que vous jugez utiles.

Fait à Ver-sur-Mer, le 6 février 2019
Le commissaire enquêteur,



Jean-Pierre DENEUX

ANNEXE 1 - Examen analytique des observations du public

Les personnes qui se sont exprimées sont numérotées de 1 à 225.

Signification des abréviations :

- P1, P2, etc. signifie présence physique à la 1^{ère}, 2^{ème}, etc. permanence ;
- RP1, RP2, etc. renvoie au numéro d'observation sur les registres papier ;
- C1, C2, etc. renvoie au numéro de courrier ou document reçu du public ;
- RD1, RD2, etc. renvoie au numéro d'observation sur le registre dématérialisé.

1) Anonyme (RD1) : Cette personne relève de nombreux points listés dans l'avis de la MRAe relatif au projet d'aménagement, en particulier « le permis d'aménager n'a pas été fourni dans le dossier ». Elle dit rester septique vis-à-vis des réponses apportées et met en doute le sérieux du bureau d'études.

⌘ Remarque du commissaire enquêteur : La remarque de la MRAe sur l'absence de permis d'aménager est surprenante puisque les permis ne sont pas encore délivrés. Il s'agit probablement de la demande. Toujours est-il que, avant de statuer, la MRAe n'a pas demandé au maître d'ouvrage de compléter le dossier.

2) Anonyme (RD2) : Cette personne déplore que certains libellés des documents subsistent en langue anglaise. Elle s'inquiète de l'absence d'un document 4.09 et déplore que certaines pages soient présentées à l'envers dans le document 4.07

*⌘ Remarque du commissaire enquêteur : Les quelques mots qui ont subsisté en anglais dans les documents ne suffisent pas à nuire à la compréhension globale. Le document qui aurait dû porter le n° 4.09 est identique au document 5.08. Il a été supprimé pour ne pas alourdir. **Il n'y a pas de document numéroté 4.09.** La numérotation a été établie pour faciliter la correspondance avec le dossier papier. Rien n'imposait une numérotation consécutive. Le document 4.07 a été remplacé dans le RD le 7 janvier 2019 à 08h47.*

3 et 4) Anonyme (RD3, RD4) : A propos du retournement de page dans les documents 3.07 et 4.07.

⌘ Remarque du commissaire enquêteur : Le document 3.07 a été remplacé dans le RD le 7 janvier 2019 à 08h46.

5 et 6) DAHYOT Marcel - Éliane (RD5) : Ces personnes sont favorables au projet à condition qu'il n'entraîne pas d'augmentations d'impôts.

7) DAVID Carine (P1, RD6) : Cette personne est très favorable au projet en raison du devoir de mémoire et des possibles retombées économiques pour la commune.

8) BRESSAC-BIDOT Agnès (RD7) : Cette personne conteste la disparition du stade et du parking existant et propose un accès par la rue du Pont Chaussé.

9) Anonyme (RD8) : Cette personne cite le § 2.2 de l'avis de la MRAe et demande pourquoi, suite aux actualisations de l'étude d'impact et de ses annexes, un second avis n'a pas été émis par la MRAe et joint au dossier d'enquête publique. Elle évoque un vice de forme.

⌘ Remarque du commissaire enquêteur : Selon le maître d'ouvrage, il ne s'agit pas d'une actualisation de l'étude d'impact mais de compléments en réponse aux demandes formulées par la MRAe dans son avis.

10) BOUSSUGE Jean-Claude (RD9) : Cette personne est opposée au projet en raison de l'augmentation du trafic sur la départementale 514 (surtout les week-ends et les six beaux mois de l'année) générant nuisances sonores et dangerosité (impossibilité d'y faire du vélo). La mairie est consciente du problème.

11) MAULNY Ludovic (C6, RD10, RD20, RD63, RD69, RD70, RD83, RD84) : Cette personne est opposée au projet.

C6 - pétition - Voir ci-après 81 à 98.

RD10 - Cette personne considère que le projet vient trop tard (baisse de fréquentation des sites de mémoire, nombreux sites existants, dont mémorial britannique de Bayeux, enjeux sociétaux qui ont évolué, menaces écologiques et climatiques, etc.). Elle est opposée au projet pour les raisons suivantes : implantation partielle sur un site protégé ; anéantissement de la vue sauvage sur la mer depuis le chemin des Roquettes ; disparition de terres agricoles ; imperméabilisation des parkings ; consommation d'eau excessive (arrosages, sanitaires) ; pas d'impact positif pour le commerce local ; augmentation du trafic routier (bruit, pollution atmosphérique, réchauffement climatique) ; disparition du stade communal indispensable (dilapidation du bien commun sans concertation de la population). « Je ressens que l'on nous dépouille, que l'on nous méprise ».

RD20 - Les impacts du projet sur la flore, la faune et le milieu naturel listés dans l'étude environnementale justifient de refuser toute modification du PLU. Il faut refuser la vente du stade « au profit des touristes ».

RD63 - M. MAULNY a constaté des incohérences entre les parcelles cadastrales citées dans les demandes de permis d'aménager et le document de présentation.

« Remarque du commissaire enquêteur : Il semble qu'il y ait effectivement une erreur matérielle en page 9 de la demande de permis d'aménager PA 014 739 18 40002. Les parcelles appartiennent à la section AV et non à la section ZA. Le maître d'ouvrage a été alerté. »

RD69 - Les arguments évoqués précédemment sont repris, en particulier la contribution du projet au réchauffement climatique.

RD70 - Le projet de mémorial, présenté comme « moral », est en fait motivé par la « cupidité ».

RD83 et RD84 - M. MAULNY rapporte que l'étude d'impact [de juillet 2018] évoque à plusieurs endroits des résultats provisoires en matière de recensement des espèces faunistiques et floristiques ne permettent pas de conclure et doivent être complétés par des prospections de juin à août 2018. Il dit ne pas trouver les éléments dans le dossier mis à la disposition du public et que les contraintes réglementaires n'étant pas levées, le projet doit être ajourné.

« Remarque du commissaire enquêteur : L'étude faune flore a été actualisée en octobre 2018, suite aux prospections de l'été 2018 (version 2 du 5 octobre 2018) et jointe au dossier du public sous le numéro 5.06. Les conclusions de cette étude (p. 158) sont que, grâce aux mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi envisagées, « les impacts résiduels du projet ont été évalués comme faibles à très faibles, pour l'ensemble des groupes biologiques ». Le projet « ne nécessite pas de mesure de compensation ».

12) LABORDE Martine (P1, P3, RP1) : Cette personne n'est pas opposée au devoir de mémoire mais considère que le projet est « imposé aux habitants ». Elle est opposée à la suppression du terrain de football (en raison de l'augmentation du nombre d'enfants à l'école) et à la création d'une cafétéria au profit des Anglais. Les touristes ne se rendront pas dans le bourg et le projet n'aura pas d'impact positif sur le commerce local. Le parking doit se situer près du mémorial pour assurer la tranquillité des habitants.

13) KRAUSE Maxi (P1, P2, P3, RP2, RP9, RP14, RP17, RP19, RP21, RP25, RP32, RP44, RP49, RP58, RP71, C2, C4, C5, C6, C10, C11, C15, RD14, RD16, RD22, RD47, RD67, RD68, RD71, RD87, RD88, RD92, RD109, RD110, RD117) : Mme KRAUSE est très hostile au projet. Elle a développé son argumentation au travers de multiples observations sur les registres et le dépôt de volumineux documents. Tous les aspects du projet sont critiqués (localisation, architecture, dimensions, environnement, etc.) y compris la nécessité de son existence. Sur la forme, le dossier de projet est violemment controversé. La critique conclut à l'incompétence et au manque de sérieux de l'architecte et des bureaux d'études, voire à leur absence de partialité. Les paragraphes suivants tentent de résumer l'essentiel.

RP2 - La vue sur la mer disparaîtra en raison de structures trop larges et trop hautes.
- Les stèles, trop hautes, rendent illisibles les noms qui seraient gravés vers le haut.
- Des personnes mal intentionnées pourraient se dissimuler derrière les structures rendant le lieu peu sûr.

RP9 - Rappelle les dimensions du projet (172 m est-ouest) qui obstrue la vue sur la mer.
- Contesté « l'intérêt public » [l'intérêt général ?] du projet.
- S'oppose à la mise en compatibilité du PLU.

- Demande que les autorisations d'aménager soient refusées.
- Demande qu'il ne subsiste aucun terme anglais dans les documents.
- Dénonce la mauvaise traduction de certains documents.
- Demande que les documents soient paginés⁸⁵.
- Demande que le document 4.09 soit joint au dossier⁸⁶.
- Demande que l'enquête publique soit prolongée jusqu'au 2 mars 2019 (car : plans difficiles à lire à l'écran, dossier incomplet, légendes de plans en anglais, un document mal traduit, etc.).
- Demande que le rapport « sols pollués » soit ajouté au dossier.
- RP14** - Signale que plusieurs différences existent entre les plans et les maquettes mises à la disposition du public.
- RP17** - Proteste à propos de la fermeture de la mairie samedi 12 janvier au matin.
 - Constate que les cotes de hauteur du mur central et des pergolas sont absentes des plans⁸⁷.
 - Une prolongation de l'enquête est à nouveau demandée.
- RP19** - Conteste que le projet ait été conçu pour préserver la vue sur la mer.
- RP21** - Proteste à nouveau à propos de la fermeture de la mairie samedi 12 janvier au matin (avec preuves photographiques).
- RP25** - Description est faite du document déposé le 16 janvier 2019 (C6-pétition).
- RP32** - Cette observation de huit pages a pour objet de montrer les dimensions « démesurées » du mémorial au travers d'une comparaison détaillée avec le magasin Carrefour de Courseulles.
- RP44** - Dit ne pas trouver le cahier n° 2 du registre [?].
- RP49** - Signale le dépôt d'un dossier de 10 pages le 26 janvier 2019 [C11].
- RP58** - Signale le dépôt d'un dossier de 9 pages le 29 janvier 2019 [C10].
- RP71** - Dit avoir déposé un document de 5 pages (Observations d'ordre financier). En réalité, document joint à l'observation RD109. Dit avoir déposé un document de 11 pages sur le registre dématérialisé (RD110). Dit avoir déposé (sur papier) 2 documents-pétition (C14 et C15). A collé sur le registre un texte identique à l'observation RD117.
- C2** - Des refus répétés de la municipalité d'informer en amont la population sur le projet sont très vigoureusement dénoncés. Ces critiques s'adressent également au préfet du Calvados et au sous-préfet de Bayeux.
 - La décision du conseil municipal du 30 novembre 2017 d'accepter l'offre d'achat des parcelles AV81, 84 et 86 a été prise sans concertation de la population et sans mentionner de clause de réserve.
 - L'arrêté municipal organisant la concertation préalable ne parle pas d'enquête publique⁸⁸.
 - La réunion publique du 27 mars 2018 n'a pas permis à toutes les personnes de s'exprimer.
 - Les trois ateliers thématiques qui ont suivi n'ont pas permis de poser la question de fond sur l'opportunité du projet.
 - La diffusion du bilan de la concertation est insuffisante et imposait l'utilisation de « Dropbox » sur internet (jugée peu fiable).
 - La présentation de l'évaluation environnementale au conseil de Ver-sur-Mer le 28 novembre 2018 est considérée comme bâclée et l'avis favorable donné par les conseillers est jugée « non valable » du fait qu'ils n'ont pas reçu une information suffisante.
 - L'avis favorable rendu par la CDC Seulles Terre et Mer le 3 décembre 2018 est également contesté du fait qu'un courrier du 28 novembre 2018, signé M. KRAUSE et F. JEANNE au président de la CDC, n'a pas été communiqué aux conseillers avant la séance. Ce courrier de trois pages reprend point par point les arguments opposables au projet et en particulier les deux points suivants.

⁸⁵ Après vérification faite par le commissaire enquêteur, tous les documents du dossier sont paginés, à l'exception de :

- 1.02 - Compte-rendu de la réunion d'examen conjoint du 28 septembre 2018 (4 pages) ;
- 3.07 et 4.07 - Bilan de la concertation (4 pages) ;
- 5.09 - Étude de comptage du département (une vingtaine de tableaux détaillant des comptages routiers) ;
- 5.11 - Note technique sur les transports, Alan Baxter (4 pages + 3 plans).

⁸⁶ Le document qui aurait porté le n° 4.09 est le document 5.08. Le n° 4.08 a donc été sauté dans la nomenclature des pièces du dossier. Rien n'est caché au public.

⁸⁷ Cet oubli est regrettable mais tous les plans donnent une échelle qui permet d'apprécier les cotes.

⁸⁸ L'arrêté d'organisation de la concertation préalable n'a pas vocation à annoncer l'enquête publique.

- L'intérêt général du projet est contesté. En lieu et place d'un mémorial à Ver-sur-Mer, proposition est faite d'inscrire les 20 000 noms des victimes sur des stèles installées au mémorial de Bayeux.

- la vente du terrain de football à NMT comporte la clause suspensive de l'obtention d'un permis de construire [d'aménager ?].

- D'autres griefs sont énumérés à l'encontre de la délibération de la CDC (liste non exhaustive) : absence des auteurs de l'évaluation environnementale, présence des représentants de NMT (anglophones) et de Aménagéo, absence de Monsieur D. DESCHAMPS, délégué vérois au conseil, « le document de 16 pages envoyé aux conseillers est tendancieux », les points soulevés par la MRAe sont passés sous silence, discussion trop courte repoussée en fin de séance, centrée sur les questions de voirie, etc.

- « Il est à craindre que les avis des communes voisines (Graye, Ste Croix, Crépon, Meuvaines et Asnelles⁸⁹) aient été prononcés dans des conditions comparables ».

- Conclusion 1 : la municipalité et la sous-préfecture ont tenu la population à l'écart pour faire passer un projet sans nécessité objective [reprise de la liste des arguments évoqués précédemment] et qui contribue au réchauffement climatique.

- Conclusion 2 et demandes : que les légendes des plans soient en français, que les traductions soient en français compréhensible, que les documents soient paginés, que le document 4.09 soit ajouté, etc., que l'enquête publique soit prolongée au moins jusqu'au 2 mars 2019.

C4 - Ce mémoire de 15 pages s'emploie à souligner de manière détaillée des incohérences et insuffisances relevées dans les divers documents du dossier de projet. Douze points sont évoqués.

1- Le projet ne porte pas toujours le même nom (*D-Day Mémorial*, *British D-Day Memorial*, etc.) dans les différents documents du dossier.

2- Les lieux de mémoire situés à Bayeux ont délibérément été omis dans tous les documents.

3)- Le dossier Loi sur l'eau ne figure pas dans le dossier.

4)- Le dossier de compensation agricole ne figure pas dans le dossier.

5)- Le parking est représenté avec des différences dans différentes pièces.

6)- Le site classé et la zone Natura 2000 ne sont pas cités avec leur nom complet et leur numéro à chaque citation dans les différents documents.

7)- La conception du projet en vue de ne pas obstruer le paysage en direction de la mer est contestée et fautive. « Cette simulation induit en erreur (figure 15, page 13, document 4.03) ».

8)- Concernant le volet paysager (1), il faut conserver la vocation agricole. L'absence de sensibilité environnementale et la faible qualité paysagère du site sont contestées. Il n'y avait pas d'arbres en 1944, il ne faut donc pas en planter.

9- Concernant le volet paysager (2), il est fortement décrié concernant sa valeur écologique. Les surfaces gazonnées et fauchées, jugées trop importantes, ont une valeur écologique inférieure aux espaces cultivés car la tonte a un impact négatif sur la flore et la faune. Le projet ne créera pas de nouveau corridor écologique entre le nord et le sud. Les surfaces imperméabilisées sont également trop importantes.

10)- Des divergences dans la description et la quantification des surfaces, dans le rapport de présentation du PLU et le permis d'aménager sont relevées, en particulier, le chiffre de 97 % du site de nature horticole est contesté.

11)- Il y a des divergences dans le nombre de colonnes de la pergola, selon les documents⁹⁰.

12)- Les simulations photographiques sont insuffisantes. Les omissions sont volontaires pour empêcher le lecteur de « prendre conscience de la démesure du projet ».

C5 - Ce document s'attache à montrer que les modifications du PLU proposées sont incompatibles avec le PADD actuel. Les raisons en sont : la non préservation des espaces agricoles, forestiers et naturels ; la non préservation des espaces protégés (site classé, ZNIEFF, littoral, co-visibilités, etc.) ; la réduction des quantités d'eau pluviale alimentant les nappes ; l'augmentation de l'étalement urbain sans nécessité ; l'appauvrissement des équipements urbains (vente du stade).

C6 - pétition - Voir ci-après 81 à 98.

C10 - [Seuls les points non évoqués par précédemment sont abordés].

- À propos de l'étude d'impact : la date des pieds de page (juin 2018) est différente de la date de version 2 (juillet 2018) ; certains plans figurent dans l'étude d'impact et pas dans les demandes de

⁸⁹ Asnelles n'est pas limitrophe de Ver-sur-Mer.

⁹⁰ Cette remarque est fautive. Il y a bien 160 colonnes sur tous les plans.

PA (pourquoi ?) ; l'étude d'impact n'aborde pas la possibilité de panneaux photovoltaïques sur les toitures ce qui est contraire aux engagements des conférences sur le climat (Paris, Katowice).

- La notion de hauteur de niveau de construction est contestée.
- Des différences sont relevées concernant le descriptif des bâtiments et équipements dans les différentes pièces du dossier (étude d'impact, présentation du PLU, notice de présentation).
- Le périmètre de la partie est tantôt inclus, tantôt exclus le bâtiment technique communal.
- Le plan du mémorial est parfois différent d'un document à l'autre (1 ou 2 drapeaux britannique à l'intérieur de la pergola).
- Des différences concernant la toiture du bâtiment administratif (pente de toit différente, etc.).
- Des incertitudes quant au nombre d'emplois qui pourraient être créés.
- L'iconographie présentée dans les différents documents est à nouveau contestée.

C11 - Mme KRAUSE livre sur 10 pages un reportage photographique d'un tour qu'elle a effectué le 18 janvier 2019 à Colleville, Saint-Laurent et Vierville. Son constat est que le site autour du cimetière américain est mort hors saison. Cela sera la même chose pour Ver. Il n'y aura globalement pas plus de visiteurs dans le Bessin et pour le commerce, la part de chacun sera plus petite, sauf pour les grosses entreprises de restauration collective (qui fourniront la cafétéria). Enfin, si les prix de l'immobilier augmentent, les jeunes couples seront dissuadés de s'installer à Ver, ce qui menacera l'école.

C15 Texte identique à C6-pétition, avec de nouvelles signatures.

RD14 - Le document PA2-Notice de présentation est considéré comme illisible à l'écran.

RD16 - Les plans PA 19 A (2) et PA 19 C ne sont pas cotés.

RD22 - Il existe des différences entre les maquettes et les plans.

RD47 - Mme KRAUSE considère que les simulations photographiques contenues dans le dossier sont insuffisantes pour que le lecteur puisse se faire une représentation correcte de certaines co-visibilités et de la « démesure du projet ».

RD67 et RD68 - Les arguments évoqués précédemment sont repris ainsi que la proposition de conserver l'ensemble mémoriel de Bayeux comme seul site pour le souvenir des morts britanniques.

- Le projet, présenté comme d'ordre moral, est surtout motivé par des arguments économiques et touristiques.

RD71 - Le sérieux de l'étude d'impact est contesté par Mme KRAUSE car :

- conteste que Ver-sur-Mer soit sur la Côte de Nacre (p. 13),
- conteste que le recours à l'énergie solaire ne soit pas recommandé sur le territoire (p. 95),
- conteste qu'on puisse aller de Caen à Bayeux par un itinéraire cyclable (p. 96 du résumé non technique).

RD87 (+ document joint de 8 pages) et **RD88** - Le document joint est une critique de l'étude air-santé, de la note technique sur les transports d'Alan Baxter et des comptages du Département. De nombreuses critiques sont faites sur la forme des documents. Sur le fond :

- Il n'y a pas de comptages en été sur la D112 ;
- La période des mesures de pollution (mai, juin) est mal choisie ;
- Le nombre de capteurs est insuffisant, les sites de mesure de pollution sont mal choisis et la position des capteurs par rapport aux chaussées est contestée ;
- Les données de comptages sont fantaisistes. L'étude air-santé ne s'appuie pas sur les comptages départementaux de juillet 2018 ;
- L'éloignement des façades des habitations par rapport à la rue, sur la D112, est contesté ;
- La question des parkings en phase de chantier (5 ans et demi, ou plus) n'est pas abordée ;
- des erreurs de calcul sont relevées.

RD92 - Ne trouve pas sur les plans les bassins de rétention des eaux pluviales.

RD109 - Met en doute la capacité financière de NMT à assurer le financement total du projet est et ouest.

- Demande pourquoi les deux chantiers (est et ouest) ne sont pas conduits simultanément car si le mémorial est réalisé avant la zone de services, il n'y aura pas de parkings pendant deux ans.

- Le financement de la partie est n'est pas assuré et on risque de se retrouver avec un chantier inachevé. Il n'y a pas de plan de financement.

- Il faut « imposer à NMT l'obligation de remise en état original des terrains ».

- La fréquentation des sites de mémoire en Normandie est plus importante aux anniversaires multiples de cinq que les autres années et la fréquentation se concentre sur les mois d'été.

- Quelle incidence le Brexit aura-t-il sur la réalisation et la vie du mémorial ?

RD110 - Les 10 premières pages du document joint sont identiques au courrier C11, la page 11 explique que, selon l'INSEE, en Normandie, pour 2014, « la consommation des touristes dans les restaurants et les cafés a fléchi (-2,4 %) » et l'emploi touristique a légèrement reculé.

RD117 - Texte identique au document collé sur le registre papier (RP71).

14, 15, 16, 17, 18) GIRARD Erick, BILLARD Marie-Noël, BOLLON-GIBOD Jacques, PELLUARD Michèle, KRETS Jacques (C3-pétition) (+RP31 pour PELLUARD Michèle) : Ces personnes contestent le caractère d'intérêt général du projet. Elles sont opposées à toute mise en compatibilité du PLU (et de son PADD) et demandent que toute autorisation de construire ou d'aménager liée au projet de mémorial britannique soit refusée.

Elles proposent de graver les noms des soldats morts sur des stèles qui seraient situées au mémorial-cimetière britannique de Bayeux (lieu de mémoire jugé comme suffisant selon elles).

Les arguments avancés sont les suivants (citation) :

« - ne répond à aucune nécessité objective

- détruit le site classé, jusqu'à présent conservé à l'état de 1944

- obstrue la vue sur la mer depuis le chemin des Roquettes

- altère la vue sur le site depuis la hauteur d'Arromanches

- entraîne une perte inadmissible d'infrastructure communale (suppression - par vente - du stade de foot situé à 150 m de l'école publique et utilisé par environ 150 élèves ; vente du parking municipal)

- crée une importante augmentation de circulation (transport de footballeurs à Crépon ; accès au mémorial prévu à travers des quartiers résidentiels)

- apporte des gênes et nuisances importantes (pollution de l'air et sonore par l'augmentation de circulation, pollution lumineuse par l'éclairage ; risques accrus dus à une circulation accrue et ceci à proximité des écoles)

- gaspille de la terre arable

- artificialise une grande quantité du sol (voies d'accès, parking, terrasse, mur) - à échéance un peu plus longue : intensifie tous ces effets néfastes par la création (envisagée) d'un nouveau terrain de foot

- et, en fin de compte, contribue ainsi au réchauffement climatique ».

RP31 (pour PELLUARD Michèle seulement) : Les arguments de C3 sont sensiblement repris.

19) Anonyme (P1) : Cette personne, présente à la première permanence, a consulté les documents et n'a pas exprimé d'avis sur le projet.

20) LEROY Daniel (RP3) : Cette personne est favorable au projet. Le devoir de mémoire, la nature de l'événement et ceux qui ont donné leur vie justifient le mémorial de Ver.

21) JEANNE Francine - Collectif des riverains, (P1, P2, P3, RP4, RP29, RP50, C7, RD18, RD53, RD86) : Cette personne et le collectif qu'elle anime sont opposés au projet.

RP4 - Les arguments invoqués contre le projet sont :

- le gigantisme du projet incohérent avec la politique gouvernementale en matière d'écologie,

- la suppression/délocalisation du stade à Crépon (5 km) entraînant le nécessaire déplacement des élèves (coût, pollution) et la disparition du parking attenant,

- l'augmentation du trafic (véhicules lourds) en zone urbaine (bruit, CO₂, pollution, dangerosité pour l'école),

- coûts supplémentaires non pris en charge par NMT, et répercutés dans les impôts, pour transport des élèves, aménagements de la voirie (par le département).

RP29 - Note une différence entre plan et maquette (rue Berlioz).

RP50 - Constate le retrait des maquettes.

C7 - Ce courrier demande une prolongation de l'enquête pour les raisons suivantes :

- dossier volumineux,

- divergences entre certains documents,

- fermeture de la mairie le 12 janvier,

- temps des permanences insuffisant,

- projet qui porte atteinte à l'environnement.

RD18 - Mme JEANNE fait remarquer que le projet se situe sur un site classé. Elle relève que le conseil communautaire Seules Terre et Mer du 16 mars 2018 affirme « préserver et valoriser les sites

naturels remarquables », en contradiction avec l'avis favorable à l'unanimité donné à ce projet qui affecte un site classé, le 3 décembre 2018.

RD53 - Signale à nouveau une anomalie sur la maquette à propos de la rue Berlioz.

RD86 - Voir 158 à 155.

22) CHANAL Anne-Claire (RP5) : Cette personne est favorable au projet pour les raisons suivantes :

- les derniers vétérans et libérateurs de notre pays doivent être honorés sur ce site historique, à l'instar du cimetière américain de Colleville-sur-Mer et du Centre Juno Beach, à Courseulles-sur-Mer, pour les Canadiens,
- le mémorial donnera à la commune un intérêt touristique, donc économique, et une notoriété internationale comme ses voisines Arromanches-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer.

23) BERNARD Jean (P1, P3, RP6, C1) : Cette personne n'est pas opposée au projet. Elle propose d'étendre le projet sur le site des Pindières pour en faire un lieu d'observation du port d'Arromanches. Dans le courrier qu'elle a déposé, elle dresse un historique du site pollué des Pindières et réaffirme sa proposition.

24) DESCHAMPS Daniel (P1, RP7, C6, RD125) : Cette personne est opposée au projet et formule des réserves et des propositions.

- RP7**
- la commune doit organiser une consultation de tous les électeurs vérois,
 - le projet va défigurer la commune et enlever des terres aux agriculteurs,
 - la disparition du stade devra être compensée par un nouveau stade municipal (le stade de Crépon, à 3 km, n'est pas aux normes et n'a pas de parking),
 - 250 000 visiteurs entraîneront des difficultés de circulation,
 - le cimetière - mémorial de Bayeux peut accueillir ce nouveau lieu de mémoire,
 - le pôle de services est en concurrence avec les commerces de proximité,
 - il faudra déplacer le musée et le syndicat d'initiatives,
 - les finances communales subiront l'impact du projet (assainissement...) et NMT ne respectera probablement pas ses engagements financiers,
 - contre proposition est faite de créer un lieu de mémoire approprié sur les anciens terrains de la ville d'Argenteuil, rue du Pavillon avec pôle de services place Winston Churchill.
 - la qualité de vie des vérois sera fortement dégradée par un projet décidé sans leur avis (chercher un secteur adapté et limité).

C6 - pétition - Voir ci-après 81 à 98.

RD125 - Confirme ses écrits précédents.

25) VIEL Éric (P1, P3, RP33, RP51, RD75) : Cette personne a contesté oralement certains arguments des détracteurs du projet. Il est favorable au projet avec les arguments suivants.

RP33 - Un plus grâce à des financements de « nos amis anglais ».

- Notre devoir de mémoire.
- Ni un musée, ni un cimetière, mais un lieu de souvenir et de réflexion sur le site même où sont tombés les soldats et où se sont déroulés les événements historiques qui nous ont permis de retrouver notre liberté.

- Une vue sur le port d'Arromanches.

RP51 - Le mémorial permettra à tous (personnes âgées et à mobilité réduite) d'accéder à ce « fabuleux espace qui domine les plages du Débarquement ». Les éoliennes vont créer un point fixe permettant de mieux évaluer les distances.

RD75 - C'est un honneur de pouvoir accueillir ce projet ;

- M. VIEL déplore l'anonymat de nombreuses observations ;
- NMT a récupéré les maquettes pour une autre présentation et non pour cacher quelque chose au public ;
- des opposants au projet diffusent des informations tronquées pour troubler le libre arbitre de chacun. « Arrêtons de dire n'importe quoi ».

26) DE MONTE Jean-Hubert (P1, P2, RP22) : - Cette personne semble plutôt favorable au projet. En sa qualité de directeur de l'ASA du marais de Ver-sur-Mer, elle suggère d'impliquer NMT, devenu propriétaire important de la commune, dans la sauvegarde des marais qui sont un élément important de la vue depuis le site du mémorial et qui sont menacés par la montée du niveau de la mer. Une

subvention annuelle (à déterminer) pourrait être versée à l'ASA du marais, ainsi qu'à l'ASA de défense contre la mer de Ver-Meuvoines.

- La hauteur de l'édifice est jugée trop importante.

- Il est proposé de réaliser des plantations supplémentaires sur des parcelles de propriétaires voisins et de créer une haie anti-érosion et anti-bruit, au bas du site, le long de la D514.

Remarque du commissaire enquêteur : La proposition d'impliquer NMT dans la défense du site et de sa vue est intéressante. Elle devra faire l'objet d'une concertation directe entre les deux ASA et NMT.

27 et 28) JEGOU Claire, JEGOU Yves (P1, RP8) : Ces personnes sont favorables au projet quelles trouvent cohérent et qui ne devrait pas affecter la tranquillité des habitants.

29) MAILLARD Jean-Bernard (C6, RD11, RD86) : Cette personne est opposée au projet.

C6 - pétition - Voir ci-après 81 à 98.

RD11 - Contestes l'accès et le plan de circulation proposés. Un feu et un plateau au carrefour Franklin Roosevelt X D514 diminuent le risque d'accidents mais pas les embouteillages. Le volant à droite des véhicules anglais est un handicap.

- Un accès par la rue Pont Chaussé est préconisé.

RD86 - Voir 158 à 165.

30) HOFFNUNG Fabrice (P3, RD12, RD86) : Cette personne est opposée au projet.

RD12 - Elle demande de ne pas planter des arbres de haut jet jusqu'à la D514 pour conserver le caractère naturel du site.

RD86 - Voir 168 à 165.

31) LAMOUREUX Laurent (C15, RD13) : Cette personne considère qu'il y a déjà de nombreux sites de ce type et qu'il fera de la concurrence au musée. Les commerces locaux seront désertés à cause des problèmes de circulation. Le projet entraînera des travaux supplémentaires et des frais de fonctionnement à la charge de la commune.

32) SAINT-LAURENT Marie-Geneviève (RD15) : Cette personne demande une amélioration de la desserte du site par les Bus Verts. Elle dit que l'utilisation des transports en commun n'a pas été étudiée.

Remarque du commissaire enquêteur : Les transports en commun existants sont décrits dans le document 5.08-PA14- Étude d'impact, pages 207 à 209.

33) RENARD Jean-Pierre (RD17) : Cette personne dit qu'on ne peut qu'être favorable au projet mais s'interroge sur :

- le lieu de commémoration du 75^{ème} anniversaire,

- l'intégration du projet dans la reconnaissance des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO,

- la diminution des terres agricoles,

- l'intégration du projet dans le développement durable,

- les problèmes de circulation.

La fin de l'observation aborde des thèmes hors sujet (élargissement de l'A13, ligne nouvelle Paris-Normandie, train à hydrogène, port du Havre et franchissement de l'estuaire de la Seine).

34) Anonyme (RD19) : Cette personne considère le plan de circulation proposé dangereux et inapproprié (volant à droite des véhicules anglais). Elle propose un accès direct à partir de la D514.

35) Anonyme (RD21) : Citation « Démarches peu démocratiques pour imposer un projet démesuré ; ceci est inadmissible et nous espérons qu'il ne se fera pas ».

36) Anonyme (RD23) : Cette personne est opposée à un projet surdimensionné pour la commune (disparition du calme, des champs et des paysages).

37) Anonyme (RD24) : Cette personne, favorable au projet, exprime qu'il était enfin temps de rendre hommage aux 23 000 soldats sous commandement britannique tombés lors de la Libération.

38) Anonyme (RD25) : Cette personne est contre le projet car le village n'est pas adapté au tourisme de masse et le mémorial ferait doublon avec d'autres lieux de mémoire (Bayeux).

39) Anonyme (RD26) : Cette personne est contre le projet car Ver-sur-Mer sera submergé par les touristes. Les stèles et le béton gâcheront la vue sur la mer. Les champs seront saccagés et le stade vendu.

40) Anonyme (RD27) : Cette personne s'est présentée à la mairie le samedi 12 janvier, à 10h30 et se plaint d'avoir trouvé porte close.

▫ Remarque du commissaire enquêteur : Suite à cet incident, la réponse de la municipalité est que la mairie a été exceptionnellement fermée ce jour pour cause d'organisation de la cérémonie des vœux du maire. Une affiche annonçait cette fermeture exceptionnelle (Pas de permanence d'adjoints).

41) Anonyme (RD28) : Cette personne est contre le projet. Elle exprime que la mémoire des soldats qui nous ont libérés sera mieux préservée par une éducation citoyenne des générations futures, dans un environnement préservé que par des noms gravés dans la pierre. Il ne faut pas « sacrifier au dieu tourisme ».

42) Anonyme (RD29) : Cette personne pense que l'absence d'un document numéroté 4.09 a pour objet de dissimuler des informations.

*▫ Remarque du commissaire enquêteur : Le document qui aurait dû porter le n° 4.09 est identique au document 5.08. Il a été supprimé pour ne pas alourdir. **Il n'y a pas de document numéroté 4.09.***

43) Anonyme (RD30) : Citation « En général, dans les communes, on se bat pour avoir un stade, pas le contraire ! ».

44) DUVALLET Thierry (RD31) : Cette personne est favorable au projet (aspect historique, hommage aux soldats, attractivité touristique des plages du Débarquement, retombées pour la commune et le musée).

45) MONTAIGNE Gilles (RD32) : Cette personne est contre le projet (plus de circulation, pollutions, nuisances). Pour davantage de démocratie, elle demande un référendum. Enfin il y a une attaque personnelle contre le maire.

46) BRUN Luc (RD33) : Cette personne est septique sur l'intérêt du projet pour les habitants. Les estimations de fréquentation ne sont pas réalistes. Un accès par la rue Pont Chaussé serait moins nuisible pour les habitants.

47) Anonyme (RD34) : Cette personne est contre le projet. On défigure le village. Le projet surdimensionné fait doublon. On vend des terres nourricières et le stade. On détruit un site classé.

48) Anonyme (RD35) : Cette personne est contre le projet en raison de : destruction d'un site classé, vente du terrain de football, circulation (accidents, embouteillages, proximité école, bruits).

49) Anonyme (RD36) : Cette personne demande au préfet de ne pas autoriser ce projet aux dimensions monstrueuses et à cause de la vente du terrain de football.

50) MONTAIGNE Manon (RD37) : Cette personne est contre le projet pour les raisons suivantes : le paysage du village sera dénaturé, les parkings seront bétonnés, les espèces naturelles sont en danger, on détruit le présent au nom du passé, l'environnement est la priorité. Le maire préfère la croissance économique à la pérennité du village.

51) PAUVRET Florie (RD38) : Cette personne est contre le projet car elle ne souhaite pas que sa ville devienne touristique. Ses arguments sont : préserver calme et nature, beaucoup de monuments existent déjà, béton sur les chemins de campagne...

52) BERLY Jean-Michel (RD39) : Cette personne n'est pas opposée au principe de commémorer les victimes britanniques du Débarquement, mais est opposée au projet pour les raisons suivantes :

- ampleur du projet, incompatible avec la qualité de vie des habitants,
- suppression du stade,
- modification du plan de circulation,
- modification du PLU,
- aggravation de la situation financière de la commune,
- visibilité sur le futur parc éolien de Courseulles qui modifiera le site existant le 6 juin 1944 (demande est faite d'alerter les porteurs du projet de l'existence future des éoliennes ; la sincérité des photomontages du projet éolien est mise en doute).

53) Anonyme (RD40) : Cette personne, contre le projet, dénonce les « caprices » des Britanniques et la « complicité » des représentants locaux. Les arguments sont :

- le devoir de mémoire ne nécessite pas de « cathédrale »,
- l'artificialisation du site sauvage est une « profanation »,
- le stade doit être conservé, sans nouveaux parkings et boutiques.

54) DE MONTESSUS Jean (RD41) : Cette personne a un avis partagé sur le projet qui doit prendre en compte l'avis des habitants.

- Pour un développement économique de la commune (mis en doute), sans augmentation des impôts.
- Contre un deuxième musée et pour le renforcement du musée actuel.
- Demande un partenariat avec l'Éducation nationale pour la sensibilisation des jeunes au sacrifice des libérateurs.
- Demande l'interdiction de circulation des cars sur l'axe central du village.
- Demande l'établissement d'une voie verte entre le mémorial et la plage.
- Défavorable au transfert du terrain de football à Crépon.

55 et 56) DECOTIGNIE Catherine, DECOTIGNIE Régis (RP10) : Ces personnes sont favorables au projet car les visiteurs découvriront la commune et le commerce local sera dynamisé.

57) MARIE J.B. (RP11) : Cette personne n'est pas opposée au projet mais à l'accès par le centre-ville retenu pour les véhicules. Elle propose un accès par la voie communale [chemin Pont Chaussé ?] avec rond-point ou tourne-à-gauche sur la D514.

58, 59) LE DARD Monique, LE DARD Marie-Rose (RP12) : Ces personnes (mère et fille) sont favorables au projet qui dynamisera le village, avec plus d'avantages que d'inconvénients.

60) LEBŒUF J. (RP13, C14) : Cette personne est contre le projet car :

- la population n'a pas été consultée,
- le projet vient trop tard,
- un site existe déjà à Bayeux,
- le projet apportera des nuisances, sans retombées économiques,
- tranquillité et qualité de vie sont menacées.

61) MAUBUY L. [?] (RP15) : Cette personne est défavorable au projet car :

- les jeunes vont désert (stade, circulation, pollution, tranquillité),
- « la commune vend son PLU [?], ses équipements publics »,
- il faudra continuer de subir les conséquences de 1944 (nouvelles destructions : zone naturelle, agriculture, air, eau, stade),
- « le tourisme mémoriel de masse n'est pas éco compatible ».

62) LACHÈVRE Jean-Pierre (RP16) : Cette personne est favorable au projet, au motif qu'il faut se souvenir de nos libérateurs de toutes nationalités et que plusieurs nationalités ont déjà leur mémorial (Américains, Canadiens, Polonais) sur le site même où ils ont péri, mais pas les Anglais.

63) ROBERT José - Association Libre Horizon (RP18) : Cette association soutient le projet mais exprime de très fortes réserves et inquiétudes quant à la présence, au large (10 km), du champ éolien de Courseulles qui barrera l'horizon. Il est proposé l'abandon du projet éolien ou son implantation à une distance plus grande du rivage.

64) Anonyme (RD42) : Cette personne est opposée au projet car : le stade disparaît, le béton remplace le milieu naturel, « les musées fleurissent sur la côte », « il y a déjà de quoi se recueillir », il faut préserver le village des touristes, le commerce local n'en profitera pas.

65) Anonyme (RD43) : Cette personne est contre le projet car : ce sont ces paysages authentiques qui permettent de se remémorer le Débarquement, le mémorial ne dira rien de plus que les autres musées, il répond plus à un besoin économique qu'à un devoir de mémoire.

66) GROS Frédéric (RD44) : Cette personne est favorable au projet (« à condition d'un usage unique de mémorial ») car : honneur et notoriété pour la commune, la fréquentation d'un mémorial est inférieure à celle d'un musée (Arromanches, par exemple), le musée *America-Gold Beach* bénéficiera de la proximité du mémorial, mise en valeur du site par les choix architecturaux, création d'une zone de calme.

67) Anonyme (RD45) : Cette personne est contre le projet car : déjà beaucoup de lieux de mémoire sur la côte, Ver-sur-Mer possède déjà son lieu de mémoire, « un maire mégalomane », destruction de la faune et de la flore du littoral par augmentation de la fréquentation.

68) Anonyme (RD46) : Cette personne est contre le projet car : déjà beaucoup de musées sur la côte, bétonnage d'un site classé, destruction du paysage, circulation accrue l'été (bus dans des voies étroites), « le maire veut laisser une trace de son mandat ! ».

69) Anonyme (RD48) : Cette personne est favorable au projet car : on ne fera jamais assez pour la mémoire des soldats britanniques venus libérer la France et, pour la première fois, la mémoire des civils français.

70) Anonyme (RD49) : Cette personne est défavorable au projet car : abattage d'arbres, bétonnage d'espaces herbus, suppression du stade. Le Mémorial de Bayeux est suffisant.

71) Anonyme (RP20) : Cette personne est favorable au projet car : il sera bénéfique pour la commune et la conservation de la mémoire.

72, 73) OZOUF Mauricette, OZOUF Jean-Claude (P2, C6-pétition, C13) : Ces personnes sont opposées au projet.

C6 - pétition - Voir ci-après 81 à 98.

C13 - Contre la suppression du stade et du parking et installation du mémorial et du pôle de services sur le site des Pindières.

74, 75) GUINOT-DELERY Marie, GUINOT-DELERY Pierre (P2, RD100) : Ces personnes sont favorables au projet dans son ensemble (valeur historique, choix pertinent du lieu) mais s'inquiètent de la sécurité au carrefour D514 x D112 et de l'impact sur l'emploi local (y compris insertion).

76) MAULNY Marie-Agnès (P2, C3, C6-pétition) : Cette personne est opposée au projet.

C3 - pétition - Voir 14 à 18.

C6 - pétition - Voir 81 à 98.

77) MARCIA Martine (P2, RD86, RD107) : Cette personne est défavorable au projet.

RD86 - Voir 158 à 165.

RD107 - Opposée à l'accès par D112 (circulation intense et dangereuse) et à la disparition du terrain de sport.

78) MARCIA Gérard (P2, RD85, RD86, RD114) : Cette personne est défavorable au projet

RD85 L'accès ne doit pas se faire par les avenues Roosevelt et Paul Poret mais par le chemin Pont Chaussé ; le PLU ne doit pas être modifié ; le stade et le parking municipal doivent être maintenus. Pourquoi y-a-t'il y a deux permis distincts ? Il y aurait des anomalies dans la demande de permis du secteur est et des inexactitudes sur les maquettes.

RD86 - Voir 158 à 165.

RD114 - Pose des questions à propos des fouilles archéologiques, de la procédure de déclassement du site classé, de la sécurité anti attentat, de la réglementation des ERP, de la confusion entre permis d'aménager et de construire, de la voie douce entre mémorial et place Churchill.

79) MARCOTTE Françoise (P2) : Cette personne est défavorable au projet.

80) DURAND Jean-François (P2) : Cette personne est réservée sur le projet.

81 à 98) 18 personnes (C6-pétition) : 25 personnes ont signé cette pétition dont 7 qui se sont exprimées par ailleurs et 18 personnes nouvelles. Toutes ces personnes sont opposées au projet.

C6 1)- L'accroissement de la démographie mondiale doit conduire à l'économie des terres arables pour nourrir la population.

2)- Contrairement au mémorial américain, ce projet arrive trop tard. La « gratitude sans borne » que nous devons aux soldats britanniques morts peut s'exprimer au cimetière mémorial de Bayeux.

3.1)- Le projet est sur un site classé jouxtant une zone Natura 2000. Tout déclassement ou autorisation exceptionnelle minerait la confiance des citoyens dans les instances officielles.

3.2)- Le projet est incompatible avec le PADD actuel et la modification du PLU doit être refusée (vente du terrain de football et accès au mémorial par les quartiers résidentiels, etc.).

3.3)- Si le PLU rend urbanisable le secteur est du mémorial et si le projet n'arrive pas à son terme, on risque de voir une urbanisation superflue se développer.

3.4)- L'édifice détruira l'esthétique du site et introduira un risque sécuritaire (individus mal intentionnés, beuveries nocturnes, pique-nique).

4)- La vente des terrains à un acheteur unique, par l'intermédiaire d'une société immobilière importante, fait craindre le pire.

5)- La mission éducative du mémorial est contestée car d'autres moyens existent ou peuvent être mis en place.

En conclusion, les signataires demandent que les autorités refusent tout avis favorable ou autorisation pour ce projet.

99) Anonyme (RD50) : Cette personne est contre le projet car : le village perdra sa tranquillité, on sacrifie des terres, le stade et le parking disparaissent. Nous serons toujours reconnaissants à nos libérateurs mais des cimetières et stèles existent déjà et le projet vient trop tard.

100) JEANNE Jean-Claude (RD51, RD52) : Cette personne est opposée au projet car : le devoir de mémoire n'est pas contestable mais les élus cherchent la rentabilité sur le dos des victimes. Le projet avorté de zone artisanale aurait été préférable.

101) Anonyme (RD54) : Cette personne est opposée au projet car : projet sur un site classé, des lieux de mémoire existent déjà, bruit, pollution, bus anglais avec volant à droite. Le feu tricolore sur D514 est financé avec de l'argent public.

102) Anonyme (RD55) : Cette personne qui se dit insuffisante respiratoire, affirme qu'elle ne pourra plus fréquenter Ver-sur-Mer l'été, où elle a ses habitudes, à cause de la pollution générée par le mémorial. Elle est opposée au projet.

103) CORDA Nicolas (RD56) : Cette personne donne un avis très favorable au projet (sans argumentation).

104) Anonyme (RD57) : Cette personne donne un avis très défavorable au projet (sans argumentation).

105) Anonyme (RD58) : Cette personne est contre le projet à cause des nuisances, de la pollution, de la vente du stade et du coût de la dépollution de la décharge aux frais de la commune.

⌘ Remarque du commissaire enquêteur : La dépollution de la décharge sera à la charge de NMT et non de la commune.

106) Anonyme (RD59) : Cette personne est contre le projet car il est incompatible avec le projet de parc éolien de Courseulles, lui-même incompatible avec le classement des plages du Débarquement au patrimoine de l'UNESCO.

107) GROS Corinne (RD60) : Cette personne est favorable au projet car c'est un honneur et une opportunité pour la commune. Le musée sera valorisé. La fréquentation sera, peut être, inférieure aux autres sites de mémoire, mais ce sera un lieu de souvenir et de promenade.

108) Anonyme (RD61) : Cette personne est favorable au projet car il met le site en valeur, sans le dénaturer. Il n'est jamais trop tard. « Une invasion de touristes » est exagérée. C'est une opportunité pour le tourisme et le commerce local.

109) COLLET Fabrice (RD62) : Cette personne est favorable au projet car il est respectueux de l'environnement et bien conçu (belle architecture). Le choix de l'emplacement est pertinent (tête de pont des britanniques lors du Débarquement). Le mémorial est une chance pour la commune et ses commerces et dynamisera un secteur « où il ne se passe pas grand-chose ».

110) [Nom mal lisible] (RP23) : Cette personne est favorable au projet car il sera bénéfique à la commune (école, commerces, services, emploi, plus grande renommée, accroissement de la population, etc.).

111) FAMER Dominique (RP24) : Cette personne est favorable au projet car c'est un remerciement à ceux qui sont morts pour nous délivrer.

112) VALLART Annie (RP26) : Cette personne se dit très favorable au projet car il honore la mémoire des soldats morts pour notre liberté. Il permettra aux commerces et services de se développer ou au moins de se maintenir.

113, 114) AILLERET Suzanne, AILLERET Corinne (RP27, RP28) : Ces personnes sont favorables au projet afin d'honorer la mémoire de ceux à qui nous devons la liberté, dans le respect de la nature.

115 à 123) Groupe de 9 personnes (RP30) : Ces personnes ne s'opposent pas au projet afin d'honorer la mémoire de ceux qui nous ont libéré.

124) CHOMETON (M.) (RP34) : Cette personne est favorable au projet (un plus pour la commune).

125) GENTHON (Mme) (RP35) : Cette personne est favorable au projet.

126) FREMONT (Mme) (RP36) : Cette personne est favorable au projet. et trouve « indécente » l'opposition.

127) JAMES Hervé (RP37) : Cette personne est favorable au projet en raison du devoir de mémoire et se félicite que la commune ait été choisie, ce qui est une chance pour elle.

128) BOIVINET Claude (RP38, RP39) : Cette personne est favorable au projet (malgré les nuisances) pour la mémoire des morts et des blessés et parce que la résistance de l'Angleterre nous a permis de recouvrer notre liberté. Le mémorial enrichira le village « d'une mémoire supplémentaire ».

129) LEGRAND Sébastien (RD64) : Cette personne est favorable au projet car un tel lieu de paix et de recueillement manquait sur le secteur *Gold*. Le projet est respectueux de l'environnement et les aménagements très bien conçus.

130) ONILLON Simone (RD65) : Cette personne est favorable à ce « beau » projet, hommage à ceux qui ont combattu pour notre liberté. Il aura des retombées touristiques et économiques pour toute la région (commerce, emploi, prix de l'immobilier).

131) Anonyme (RD66) : Cette personne est opposée au projet car : le terrain a été vendu à un prix « inadmissible » ; « le chômage pour les travailleurs saisonniers et précaires payés par nos impôts » [?] ; coûteux pour les habitants de Ver-sur-Mer.

132) POTIGNY Michel (RD72) : Cette personne est favorable à l'implantation du mémorial. Toutefois, riveraine de l'intersection D514-D112 elle s'inquiète de l'implantation d'un feu tricolore qui pourrait gêner l'accès à sa propriété.

▫ Remarque du commissaire enquêteur : La préoccupation de M. POTIGNY est tout à fait légitime. Toutefois, l'aménagement du carrefour ne fait pas directement partie du projet. Concernant ce point, il devra se rapprocher de la mairie.

133) LEGRAND Emmanuel (RD73) : Cette personne est favorable au projet : importance pour les générations futures ; lieu de quiétude et sanctuaire d'un haut fait d'arme ; symbole de paix sur *Gold Beach*.

134) Anonyme (RD74) : Cette personne s'est vue refuser un permis de construire pour erreur de cotation. En raison des erreurs matérielles qui figurent dans le dossier, elle demande que toutes les erreurs soient corrigées et que le projet fasse l'objet d'une seconde enquête publique.

135) CORNEAU Sarah (RD76) : Cette personne est favorable au projet en raison de la reconnaissance que les Français doivent aux Anglais. Le choix du site est pertinent car c'est à Ver-sur-Mer qu'ils ont débarqué. « Honte à ceux qui ne voient que [...] leur petit confort ». Ce projet est une opportunité (plus de vie, dynamisme, richesse...). Il faut oser.

136) Anonyme (RD77) : Cette personne est opposée au projet car : on confond devoir de mémoire et tourisme mémoriel ; il n'y aura pas de retombées économiques sur la commune ; il faut conserver la paix chèrement payée et refuser les envahissements ; cette personne veut conserver sa tranquillité ; il faut respecter le site écologique classé ; il ne faut pas supprimer le terrain de sport.

137) VASSALO DA BENTA Pierre (RD78) : Cette personne soutient le projet en reconnaissance aux Britanniques souvent oubliés quand on parle de la Libération.

138) BERTRAND Patrice (RD79) : Cette personne est très favorable au projet en raison de la reconnaissance que nous devons aux Britanniques et en raisons de la localisation sur le site même des événements. Les aspects économiques sont secondaires.

139) DELAMOTTE Rodolphe (RD80) : Cette personne s'indigne du manque de reconnaissance de certains et soutient le projet car : c'est un devoir de mémoire et il semble s'intégrer parfaitement dans l'environnement.

140) PETIBON Marcel (RD81, RD86) : Cette personne s'oppose au projet en l'état.

RD81 - L'entrée doit se faire par le chemin Pont Chaussé car l'accès par la D112 perturbera la quiétude des habitants. Des difficultés d'accès à la mer (Paisty Vert) par la voie de la 50^{ème} Division d'infanterie sont également évoquées.

RD86 - Voir 158 à 165.

141) VAUTIER Emmanuel (RP40) : Cette personne est favorable au projet. La mémoire est essentielle.

142) HERROU L.B. (RP41) : Cette personne est favorable au projet. Un plus pour Ver.

143) BEUNON Gilbert (RP42) : Cette personne est favorable au projet. Respect pour les libérateurs, opportunité pour Ver.

144) [non lisible] (RP43) : Cette personne est favorable au projet. Un bien pour le commerce et la commune.

145) CALENGE Alain (RP45) : Cette personne est opposée au projet en l'état : disparition du parking et du stade ; dangerosité de la circulation ; augmentations d'impôts probables. Elle demande l'entrée par le chemin Pont Chaussé.

146) KINN Jean-François (RP46, C14) : Cette personne est contre le projet.

RP46 - sauver le parking et le stade ; contre une implantation « commerciale ». « Vivement le Brexit, et que l'on oublie cette implantation qui va défigurer le village ».

C14 - Identique à C3 - Voir 14 à 18.

147) FREMONT François (RP47) : Cette personne est favorable à ce projet « magnifique ».

148) DUPONT Jeannine (RP48) : Cette personne est favorable au projet : devoir envers nos libérateurs ; site idéal entre Courseulles (Canadiens) et Arromanches ; notoriété pour l'intercommunalité ; nécessaire à la sauvegarde de la paix pour les jeunes générations ; lutte contre la désertification de l'espace rural.

149) DE PONCINS Pierre (RP52) : Cette personne est favorable au projet : Le mémorial complètera les sites de mémoire existants dédiés aux autres nationalités ; la convention entre Crépon et Ver-sur-Mer permet de réhabiliter le terrain de football et les vestiaires (sans recourir au budget communal de Crépon), en passe de devenir une friche ; l'enjeu pour le tourisme sera de faire en sorte que les visiteurs ciblent leur demande sur l'offre locale de services.

150) LEGAUTIER André (RP53) : Cette personne est favorable au projet. Le choix du site est pertinent et c'est une fierté.

151) BULLAT Nathalie (RP54) : Cette personne est favorable au projet : un bien pour la commune ; le tourisme de mémoire est important.

152) DUERRY Sandrine (RP55) : Cette personne est favorable au projet : bien pensé et en harmonie avec le site ; positif pour le commerce et le tourisme.

153) [non lisible] (RP56) : Cette personne est favorable au projet : perpétuer la mémoire des anciens ; positif pour le développement de la commune.

154) GASTON (Mme) (RP57) : Cette personne est favorable au projet : découverte de la commune pour les touristes ; hommage aux soldats morts pour notre liberté.

155) MUNDUBELTZ Raymond (C8) : Cette personne soutient le projet au nom de l'Association des anciens combattants de Ver-sur-Mer.

156) RYCKELYNCK Gérard (C9) : Cette personne ne s'oppose pas au mémorial mais demande, en contrepartie, que NMT prenne en charge le revêtement de l'impasse des Roquettes.

157) LAGRANGE Sophie (RD82) : Cette personne est favorable au projet. C'est un acte important pour les habitants de Ver-sur-Mer.

158 à 164) 7 personnes (RD86-document joint) : 14 personnes ont signé ce document (au nom du Collectif des riverains) dont 7 qui se sont exprimées par ailleurs et 7 personnes nouvelles. Toutes ces personnes sont opposées au projet en l'état.

RD86-document joint - Le document comporte un long et très détaillé historique de la genèse du projet avec de nombreuses critiques à l'égard de l'information du public durant cette période. Des évolutions précédentes du PLU sont rappelées.

- En raison de la masse des documents, de la complexité et de la mauvaise qualité du dossier, il est demandé de prolonger l'enquête.

- Le projet est dit être en totale incohérence avec les prescriptions des PADD du SCOT du Bessin et de Ver-sur-Mer, ainsi qu'avec certaines délibérations de la CDC Seules Terre et Mer.

- Les avis exprimés lors de la réunion des PPA du 28 septembre 2018 sur la mise en compatibilité du PLU ne sont que des « points de vue » sans valeur délibérative.

- Il n'y a pas de date de dépôt sur l'avis de la MRAe concernant le PLU⁹¹.
- Il n'y a pas eu de nouvel avis de la MRAe suite au mémoire en réponse du 6 novembre 2018 (vice de forme)⁹².
- Le terrain d'assiette est de 12,2 ha alors que l'emprise est de 18,78 ha. Faveur fiscale ?
- Aucune mesure de compensation environnementale n'est proposée alors que les conséquences du mémorial vont détruire toute la faune et la flore dans ce secteur classé.
- Selon la MRAe, l'approvisionnement en eau potable et la gestion des eaux usées sont insuffisamment justifiés.
- Le cimetière anglais de Bayeux n'est pas cité dans le dossier⁹³.
- Le site du cimetière britannique de Bazenville pourrait être envisagé par NMT pour son mémorial.
- Toutes les études [environnementales] tiennent compte de la situation actuelle et non des évolutions futures (autres énergies, variations climatiques...).
- L'étude des retombées économiques est traitée avec « légèreté ».
- Les résultats des fouilles archéologiques ne sont pas dans le dossier.
- Il n'est pas fait mention du futur parc éolien.
- L'alternative d'un accès par le chemin Pont Chaussé n'a pas été étudiée.
- **En conclusion**, le Collectif se dit ne pas être opposé au projet mais demande que l'accès soit modifié et que la commune conserve son terrain de sport et son parking municipal.

165) RIVIÈRE Gilbert (P3, RP73, RD86, RD118) : Cette personne est contre le projet.

RP73 - En raison des problèmes de circulation.

RD86 - Voir 158 à 165.

RD118 - La commune doit conserver son foncier.

- L'accès par la D112 est contesté et doit être remplacé par l'accès par le chemin Pont Chaussé.

- Les retombées commerciales sont mises en doute.

- Quid du Brexit ?

166) Anonyme (RD89) : Cette personne est contre le projet car : l'environnement est saturé en lieux de commémoration ; il vient trop tard ; l'existant suffit pour rendre hommage ; l'artificialisation du milieu est inutile ; l'intérêt général est contesté car le projet est clivant et indigne de la mémoire de ceux qui sont morts ; le projet ne fera pas rêver et ne favorisera pas le tourisme ; il consomme des terres agricoles et touche des zones protégées ; Les Britanniques devraient plutôt restaurer Port Wilson.

167) EIFLER Yves (C15, RD90) : Cette personne est contre le projet.

C15 - Identique à C6 - Voir 81 à 98.

RD90 - Il y a déjà beaucoup de lieux de mémoire ; on perturbe la quiétude du village sans garantie de retombées ; consommation de terres agricoles ; circulation accrue ; suppression du stade ; incertitudes financières [?].

168) Anonyme (RD91) : Cette personne est contre le projet car : il vient trop tard ; beaucoup de questions (quelles retombées financières ? Nuisances (accidents routiers, bouchons, pollution du bord de mer) ? Qui paye ? Opération immobilière ?).

169) Anonyme (RD93) : Cette personne se dit très favorable au projet.

170) BOURDIN P. (RD94) : Cette personne est favorable au projet pour le développement de son commerce.

⁹¹ Note du commissaire enquêteur : Cela est faux. La date de réception (23 juillet 2018) figure dans le préambule (page 2/10) et dans le courrier MRAe du 4 octobre 2018.

⁹² Remarque du commissaire enquêteur : Selon le maître d'ouvrage, il ne s'agit pas d'une actualisation de l'étude d'impact mais de compléments en réponse aux demandes formulées par la MRAe dans son premier avis. Un second avis n'est pas requis.

⁹³ Remarque du commissaire enquêteur : C'est faux (voir par exemple l'étude d'impact, page 79).

171) ANDRÉ Jacquie (RD95) : Cette personne est favorable au projet par devoir de mémoire et sur les lieux mêmes du Débarquement. Le développement de la commune et du territoire permettra aux commerces et entreprises de sa maintenir.

172) FRANÇOIS Jacques (RD96) : Cette personne n'est pas convaincue de la nécessité d'ajouter un mémorial.

173) Anonyme (RD97) : Cette personne est contre le projet car il va à l'encontre de la protection de l'environnement, du respect de la nature et de l'intérêt des jeunes générations. Elles n'auront pas de gratitude à l'égard des anciens qui « auront tout bousillé ».

174) ONILLON Philippe (RD98) : M. le Maire est, bien entendu, favorable au projet, et répond aux attaques personnelles de ses concitoyens.

175) Anonyme (RD101) : Cette personne (anglaise) est contre le projet qui transformera le village en ville, « province britannique outre-mer, bondée et commerçante ».

176) TISCHBIREK Gaylee (P3, RD102, RD108, RD121) : Cette personne est opposée au projet.
RD102 - (en anglais) Le mémorial empoisonnera l'environnement, ce dont les braves soldats morts n'auraient pas été fiers, ainsi que des profits escomptés par la ville.
RD108 - Dans sa présentation aux Britanniques, le Trust omet de dire l'impact négatif du projet sur l'environnement (tous les arguments négatifs sont repris). Il faut informer le Gouvernement britannique et la Maison Royale de l'opposition de la population avant décision car cette population devra, avec le temps, s'approprier le projet plutôt que le rejeter.
RD121 - Quels que soient les avis de la population et de l'enquête publique, ce mémorial est une décision politique. Dans ces conditions, les pouvoirs publics ne doivent pas agir dans la précipitation (6 juin 2019) et proposer un « bon projet », mieux accepté par la population.

177) Anonyme (RD103) : Cette personne est favorable au projet pour « faire évoluer le village dans le bon sens ».

178) DUSSÈS Georges (P3, RD104, RD105, RD116, RD122, RD124) : Cette personne est très opposée au projet. L'ensemble de ses observations rassemble les arguments défavorables souvent exprimés : Taille du projet, site classé, terres agricoles, circulation automobile, proximité de l'école, destruction du terrain de sport, menace pour l'environnement et la sécurité, avec des arguments économiques incertains et injurieux pour les libérateurs. Proposition d'accès à double sens par le chemin Pont Chaussé.

179) Anonyme (RD106) : Cette personne ne semble pas favorable au projet et dit que l'intérêt pour le commerce n'était pas le but du Débarquement.

180) Anonyme (RD111) : Cette personne est opposée au projet à cause de la circulation (autocars).

181) VIEL Christian (RD112) : Cette personne soutien le projet pour les motifs suivants : le souvenir pour les jeunes générations, un site adéquat, un lieu de souvenir en raison de la forte implication des Britanniques, mise en valeur du musée, mise en valeur du paysage et lieu de déambulation pour les vérois, opportunité pour la commune (financement par le NMT et nouvel atelier municipal). Les opposants défendent des « positions individuelles et égoïstes », souvent anonymement.

182) Anonyme (RD113) : Cette personne est contre le projet. Les touristes fréquenteront les boutiques du mémorial et pas celles de Ver-sur-Mer.

183) CRAWFOURD Thomas (RD115) : Cette personne est fermement opposée au projet pour les motifs suivants : monument « envahissant et incongru », « clinquant et grandiose », destruction du paysage côtier et perte de la vue, disparition de terres agricoles, destruction de la faune sauvage, bruit et activité du tourisme de masse, déjà suffisamment de monuments commémoratifs en Normandie. Un mémorial britannique pourrait être construit ailleurs. Le document joint annoncé avec cette observation est **vide**.

184) BERTHOU Alice (P3) : Cette personne n'a pas exprimé d'avis tranché.

185) CRAWFOURD Jane (RD119) : Cette personne est opposée au projet pour les motifs suivants : le site doit rester tel qu'il était en 1944, le paysage sera détruit, la circulation passera par le quartier résidentiel (nuisances pour la population), le terrain de sport et le parking disparaissent, le projet est commercial.

186) DESTRE Aurore (RD120) : Cette personne est favorable au projet qui sera moins nocif pour Ver-sur-Mer que des immeubles ou des entreprises.

187, 188) MARTIN-BRUN Lucile, MARTIN-BRUN Yvan (RD 123) : Ces personnes sont opposées au projet pour les raisons suivantes : vente du terrain de sport, accès par la D112 qui amènera des nuisances (sécurité, difficultés d'accès au Paisty Vert) Elles demandent un accès direct depuis la D514. Concernant l'enquête publique, ces personnes disent ne pas avoir vu de panneau [affiche ?] sur le site du projet, ne pas comprendre pourquoi l'enquête réunit plusieurs enquêtes et s'interrogent sur sa légitimité et sa régularité.

189) Non lisible (RP59) : Cette personne est très favorable au projet.

190) BUSTON Philippe (RP60) : Cette personne est très favorable au projet pour les raisons suivantes : le devoir de mémoire et la création d'un lieu de recueillement, les retombées financières pour la commune et l'environnement, la parfaite intégration paysagère du mémorial qui embellira le site des Pindières (ex-décharge).

191) CLÉMENCE C. (RP61) : Cette personne est très favorable au projet qui développera le tourisme de mémoire.

192) Non lisible (RP62) : Cette personne est très favorable au projet pour le devoir de mémoire et la possibilité d'offrir aux familles un lieu de recueillement.

193) BOURRY Jean-Pierre (RP63) : Cette personne semble favorable au projet pour le devoir de mémoire et une synergie avec le musée Gold Beach mais dit qu'il pourrait être l'occasion de revoir le plan de circulation dans le vieux Ver.

194) FONTFREDE (Mme) (RP64) : Cette personne est opposée au projet car il est de grande envergure et sur un site protégé.

195) CALENGE Marc (RP65) : Cette personne est opposée au projet pour les raisons suivantes : la disparition du terrain de sport, l'accès par la rue Paul Poret qui entrainera une augmentation de la circulation. Elle propose l'accès par le chemin Pont Chaussé. Elle trouve le budget trop important.

196) CHEVRY Marie-Christine (P3, RP66, RP75, C14) : Cette personne est opposée au projet pour les raisons suivantes : trop grand, vente du terrain de sport, terres agricoles, circulation insupportable, site protégé, pas de retombées économiques. Elle demande un vote.

197) DEHLINGER Marie-Christine (RP67) : Cette personne est très favorable au projet pour les raisons suivantes : élan touristique à la commune sans défigurer l'habitat. Une partie au moins des visiteurs passera par le village au bénéfice des commerces et artisans. Les observations anonymes sont dénoncées.

198) CHANAL Jean (RP68) : Cette personne appuie son avis très favorable au projet par un long plaidoyer qui s'appuie sur le respect et la reconnaissance dus à ceux qui ont donné leur vie pour nous rendre la liberté et sur la nécessité d'entreprendre pour l'avenir et le développement, malgré les oppositions. Le texte est enrichi par de nombreux rappels sur l'importance historique des événements.

199) Anonyme (RP69) : Cette personne, commerçant, est favorable au projet car elle souhaite davantage de dynamisme pour le bourg. L'histoire doit se transmettre à la jeune génération.

200) RIHOUEY Florence (P3, RP70) : Cette personne est opposée au projet car : il n'apportera rien aux commerçants, il entrainera un flux de circulation (avec élargissement des routes), il aura un impact sur les impôts, il ouvre la porte à un trust immobilier, il supprime le terrain de sport. L'accès au mémorial par le chemin Pont Chaussé est soutenu.

201) Non lisible (P3, RP72) : Cette personne est favorable au projet.

202) PICHON-GUILBAUD Rémy (P3, RP74) : Cette personne est favorable au projet, lieu de mémoire.

203) GUILBAUD Mireille (P3) : Cette personne s'est dite favorable au projet.

204) TANGUY Nicole (P3, RP76) : Cette personne est opposée au projet. Elle demande un vote.

205) RENAUX Jean-Claude (P3, RP77) : Cette personne est favorable au projet, lieu de mémoire.

206) DELABIE Dominique (P3) : Cette personne n'a pas exprimé d'opposition au projet mais a exposé son problème concernant le terrain qu'il exploitait en maraichage sur la future emprise du mémorial (ouest) et qui a été vendu à NMT.

207) DE CONCEICAO Laurence (P3) : Cette personne est opposée au projet

208, 209) MACHUREY Cécile, CHEVRIER Mathieu (P3) : Ces deux personnes n'ont pas exprimé d'opposition au projet mais ont souhaité attirer l'attention sur : le danger encouru par les piétons empruntant le chemin des Roquettes en raison des engins agricoles, d'une part ; d'autre part, des inconvénients que pourraient subir les visiteurs en raison des traitements phytosanitaires dans les champs alentour.

210 à 214) BATTIS George, BILLINGE Harry, MONTGOMERY Henry, Lord BRAMALL, CHURCHILL Randolph (C12) : Ces cinq personnes, vétérans ou descendants de vétérans et de personnalités marquantes des événements de juin 1944 ont adressé cinq courriers au commissaire enquêteur dans lesquels elles soutiennent fortement le projet.

215 à 222) Courrier pétition comportant 11 signatures, dont 8 personnes qui ne se sont pas exprimées par ailleurs (C14) : Texte identique au courrier-pétition C3 (voir 14 à 18).

223 à 225) Courrier pétition comportant 6 signatures, dont 3 personnes qui ne se sont pas exprimées par ailleurs (C15) : Texte identique au courrier-pétition C6 (voir 81 à 98).

ANNEXE 2 - Synthèse des observations du public

ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET

- (1)- Le caractère d'intérêt général du projet est contesté.
- (2)- Le principe même du projet est contesté car il existe suffisamment de lieux de mémoire ailleurs (le projet fait doublon). Ce mémorial vient trop tard.
- (3)- Le PLU et le PADD actuels ne doivent pas être modifiés.
- (4)- La taille du projet est trop importante en regard de la taille de la commune.
- (5)- La suppression du terrain de sport et sa délocalisation à Crépon (où il n'y a pas de parking) est contestée. De même la suppression du parking existant malgré son remplacement par le parking mutualisé.
- (6)- L'accès au mémorial par les avenues Franklin Roosevelt et Paul Poret (D112) est contesté.
- (7)- L'envahissement du village par les touristes et l'augmentation du trafic routier qui en résultera sera insupportable (bruit, pollution, embouteillages, accidents...) en période estivale en particulier. La qualité de vie des habitants sera profondément dégradée.
- (8)- Le projet empiète sur un site classé.
- (9)- Le projet consomme des terres agricoles.
- (10)- L'imperméabilisation / artificialisation des sols est dénoncée.
- (11)- Le mémorial aura un impact négatif sur la faune, la flore et les milieux naturels.
- (12)- Le projet entraînera des consommations d'eau excessives.
- (13)- Le paysage du site sera dénaturé et la vue sur la mer sera occultée depuis le chemin des Roquettes.
- (14)- La co-visibilité avec le futur parc éolien de Courseulles-sur-Mer sera insupportable.
- (15)- Le mémorial n'apportera aucun bénéfice à l'activité économique locale, voire sera en concurrence (y compris pour le musée *America - Gold Beach*).
- (16)- Le projet entraînera des augmentations d'impôts et de dépenses publiques.
- (17)- De nombreuses observations sur la forme du dossier de projet (incohérences entre les documents, mots en anglais, mauvaises traductions, cotes absentes...) et sur des erreurs matérielles qui ont jeté un doute sur le sérieux des études. Des vices de forme dans la procédure sont également évoqués. Concernant l'enquête publique, sa durée a été jugée trop courte ; l'incident de la fermeture de la mairie le samedi 12 janvier a été relevé ; la régularité de l'enquête publique a été mise en doute.

ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET

- (18)- Le devoir de mémoire et la reconnaissance envers les libérateurs de la France qui se sont sacrifiés (Britanniques et aussi Français) sont incontournables. Il n'est pas trop tard. Les avis favorables sans argumentation particulière sont également classés sous cette rubrique.
- (19)- Un site assez banal sera mis en valeur grâce à une excellente intégration paysagère, à une architecture soignée et une attention particulière au respect de l'environnement (y compris grâce à la dépollution de l'ancienne décharge).
- (20)- Le mémorial va créer un espace de calme et de sécurité propice au recueillement et à la promenade.
- (21)- Le site retenu est le lieu même où se sont déroulés les événements importants et décisifs du Débarquement britannique (*Gold*).
- (22)- Le site offre une vue sur le port artificiel *Mulberry*, à Arromanches, autre lieu emblématique du Débarquement.

	ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET																	ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET					CONTREPROPOSITIONS						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
15	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x													x			
16	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x														x		
17	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x														x		
18	x	x	x		x	x	x	x	x	x			x														x		
19																													
20																		x			x								
21	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x									x	x		
22																		x			x			x					
23																			x			x							
24		x	x	x	x	x	x	x	x	x			x		x	x										x			
25																		x		x	x	x			x				
26																													
27																		x	x										
28																		x	x										
29	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x		x	x	x	x	x									x			
30	x		x		x	x	x	x	x		x			x	x		x									x	x		x
31		x							x							x	x												
32																													x
33										x		x						x											
34										x	x																	x	
35																													
36																													
37																		x			x								
38																													
39																													
40																													
41																													
42																													
43																													
44																													
45																													

	ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET																	ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET					CONTREPROPOSITIONS							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
108																		X	X				X	X						
109																		X	X		X			X						
110																								X						
111																		X												
112																		X						X						
113																		X												
114																		X	X											
115																		X						X						
116																		X												
117																		X												
118																		X												
119																		X												
120																		X												
121																		X												
122																		X												
123																		X												
124																								X						
125																								X						
126																		X												
127																		X						X						
128																		X						X						
129																		X	X	X	X									
130																		X			X			X						
131															X	X														
132																														X
133																		X			X									
134																X														
135																	X						X							
136					X			X	X							X														
137																	X													
138																	X													

	ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET																	ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET					CONTREPROPOSITIONS						
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29
170																								X					
171																		X						X					
172		X																											
173					X	X	X		X	X	X																		
174																		X											
175																													
176					X		X	X	X		X		X																X
177																	X						X						
178		X			X	X		X	X		X																X		
179															X														
180						X																							
181																	X	X	X	X				X					
182					X										X														
183		X		X					X		X		X													X			
184																													
185				X	X	X	X																						
186																	X						X						
187					X	X	X																				X		
188					X	X	X																				X		
189																	X						X						
190																	X	X	X				X						
191																							X						
192																	X												
193						X											X		X										X
194								X									X												
195					X	X																							
196	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X		X											X			X
197																		X					X						
198																	X	X		X			X						
199																	X						X						
200					X	X							X		X												X		

	ARGUMENTS EN DÉFAVEUR DU PROJET																	ARGUMENTS EN FAVEUR DU PROJET					CONTREPROPOSITIONS							
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
201																		X												
202																		X												
203																		X												
204															X														X	
205																		X												
206																														
207		X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X	X										X				
208																													X	
209																													X	
210																		X												
211																		X												
212																		X												
213																		X												
214																		X												
215	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
216	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
217	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
218	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
219	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
220	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
221	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
222	X	X	X		X	X	X	X	X	X			X														X			
223		X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X	X											X			
224		X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X	X											X			
225		X	X	X	X	X	X	X	X	X			X		X	X											X			
Total occurrences	31	67	57	47	83	70	80	67	66	37	25	3	57	18	55	39	24	83	13	6	16	2	1	44	3	58	22	1	1	14